



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'École, notre avenir

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026





Édito

© Magali Delporte - MENESR



Partout en France, dans chaque classe, dans chaque école, dans chaque établissement, l'École reprend vie. Douze millions d'élèves s'apprêtent à franchir à nouveau les portes de l'école, du collège et du lycée. Pour près de 780 000 d'entre eux, ce sera le tout premier jour d'école, ce moment fondateur où s'ouvre un chemin de savoirs et d'émancipation.

Chaque rentrée rappelle une vérité simple : quand l'École élève, c'est la société toute entière qui grandit. L'École est une société à taille d'enfant et d'adolescent. Elle reflète les défis de la Nation : ses tensions sociales, ses fractures territoriales, ses bouleversements technologiques, mais aussi l'espérance de progrès et de justice. Elle est le lieu où se construit, jour après jour, l'avenir de notre pays. L'avenir de la France s'écrit dans les cahiers de ses élèves.

Face aux défis de notre temps, nos priorités sont claires.

D'abord, protéger l'École. Protéger, c'est lutter sans relâche contre la prolifération des armes blanches, c'est agir résolument contre le harcèlement scolaire. C'est aussi veiller à la santé mentale de nos élèves et les protéger de la surexposition aux écrans, en mettant le « portable en pause » au collège. Cette mesure attendue sera appliquée dès cette rentrée.

Protéger l'École, ses élèves et ses personnels, c'est offrir un cadre d'apprentissage sûr et exigeant. C'est la condition pour que chaque élève puisse réussir et s'élever. Mieux préparer nos professeurs est à cet égard essentiel. C'est pourquoi, la réforme du recrutement et de la formation initiale se met en œuvre dès cette rentrée.

Préparer, c'est ensuite consolider les savoirs fondamentaux, car ce sont eux qui permettent tout le reste. Cette année, cette priorité s'illustre notamment par l'entrée en vigueur des nouveaux programmes de français et de mathématiques. Les enseignements des nouveaux programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité débiteront également. Préparer, c'est aussi assumer de dire la vérité sur le baccalauréat, pour en faire un examen d'exigence et de justice. C'est lancer une véritable révolution de l'orientation, afin que chaque jeune, tout particulièrement les jeunes filles, ne subisse pas son avenir mais puisse le choisir.

Reconnaître les talents de chacun, valoriser les potentiels, c'est assurer demain la souveraineté de notre pays.

C'est pourquoi l'École prend à bras-le-corps la révolution de l'intelligence artificielle, qui transforme en profondeur notre société et bouleverse nos façons d'enseigner et d'apprendre. Elle le fait en formant à la fois les élèves et les professeurs, et en fixant un cadre d'usage clair.

Enfin, rien de ce que l'École entreprend ne peut réussir sans les parents. Leur implication est essentielle pour faire vivre la coéducation. Leur rôle doit être reconnu, accompagné et valorisé.

Depuis 2017, sous l'autorité du Président de la République, notre boussole est restée la même : l'émancipation de notre jeunesse. Elle seule donne à notre société les moyens de se réinventer. Elle seule nous permet de tenir ensemble la promesse républicaine. C'est en faisant confiance à notre jeunesse et en investissant dans l'éducation que nous construisons un avenir collectif choisi, et non subi.

Continuons, ensemble, d'écrire l'avenir de la France.

Élisabeth Borne,
ministre d'État,
ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Sommaire

Chiffres clés de l'éducation nationale

p. 4

Partie 1.

Une École exigeante pour la réussite de tous les élèves

p. 6

1. Mieux former les professeurs pour mieux faire réussir les élèves p. 8
Infographie I Le nouveau parcours pour devenir professeur p. 11
2. Mieux former les personnels pour mieux accompagner les élèves p. 12
3. Renforcer les savoirs fondamentaux dès la maternelle p. 14
4. Déployer de nouveaux programmes et de nouvelles pratiques p. 18
Infographie I Un brevet des collèges plus ambitieux p. 21
5. Assurer les conditions de la réussite de tous les élèves de la 6^e au lycée p. 22
Infographie I Une nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re} p. 24
6. Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et un partenaire clé pour les entreprises p. 25

Partie 2.

Une École protectrice pour toute la communauté éducative

p. 28

7. Garantir un cadre d'apprentissage propice à la réussite des élèves p. 30
8. Apaiser le climat scolaire p. 33
Plan Brisons le silence I Agir contre les violences à l'école p. 35
FOCUS Renforcer le lien entre l'école et les parents p. 36
9. Lutter contre le harcèlement à l'école p. 40
10. Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école p. 42
11. Inscrire la santé au cœur de l'école p. 44
Infographie I Les principales étapes du protocole santé mentale p. 47
Plan santé scolaire I 12 mesures pour grandir en bonne santé p. 48
12. Réaffirmer la politique de ressources humaines p. 49

Partie 3.

**Une École émancipatrice pour assurer
l’avenir de chaque élève**

p. 52

	Infographie I Éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité	p. 54
13.	Garantir l'accès à l'école pour tous	p. 56
	Infographie I Améliorer les dispositifs de l'École inclusive	p. 59
	Infographie I Mieux répondre aux besoins particuliers des élèves avec le pôle d'appui à la scolarité (PAS)	p. 60
14.	Permettre aux élèves de choisir librement leur avenir	p. 61
	Plan Avenir I Permettre une orientation choisie	p. 63
15.	Renforcer l'égalité filles-garçons à l'école	p. 64
	Plan Filles et maths I Soutenir la réussite des filles dans les filières scientifiques	p. 66
16.	Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires	p. 68
	Infographie I Après les cyclones : le plan École à Mayotte	p. 71
17.	Transmettre les valeurs de la République pour former des citoyens	p. 72
	Infographie I 2025-2026 : une année riche en commémorations	p. 75
18.	Promouvoir la pratique du sport à l'école	p. 76
19.	Conforter l'engagement de l'École pour la transition écologique	p. 78

CHIFFRES CLÉS

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LES ÉLÈVES

11 795 800 écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾

11 897 500 à la rentrée 2024

6 169 800

élèves du 1^{er} degré

5 626 000

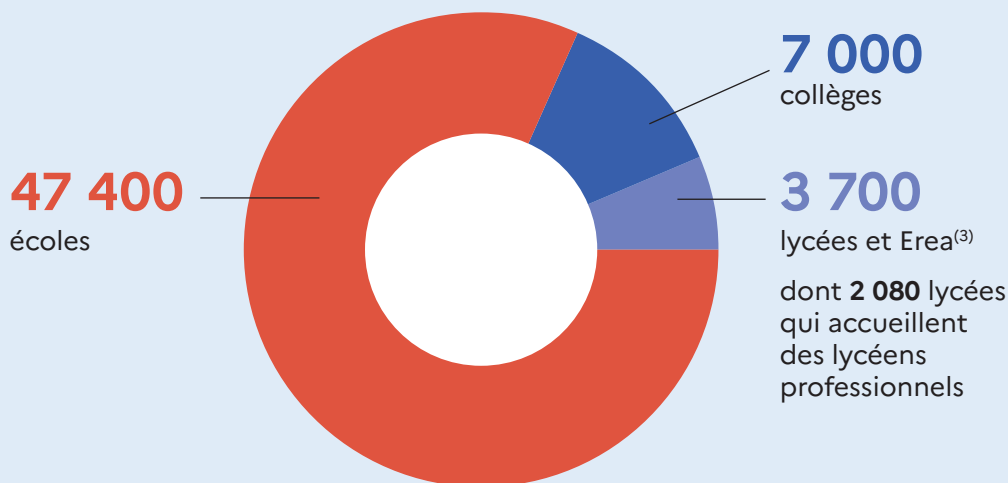
élèves du 2^d degré

3 368 200 collégiens
et **2 257 800** lycéens
(dont **660 800** lycéens
professionnels)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

58 100 écoles et établissements
du 2^d degré⁽²⁾

58 470 à la rentrée 2023



(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) (5) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(6) Session 2025, données provisoires

(7) Année civile 2023, données provisoires

LES ENSEIGNANTS

852 800

851 600 à la rentrée 2023

professeurs enseignant
à des élèves des 1^{er} et 2^d degrés⁽⁴⁾

LE TAUX D'ENCADREMENT⁽⁵⁾

18,9

Nombre moyen d'élèves
par enseignant **dans
le premier degré**
19,1 en 2023-2024

13,1

Nombre moyen d'élèves
par enseignant **dans
le second degré**
13,2 en 2023-2024

LES DIPLÔMES⁽⁶⁾

85,5 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**
85,6 % en 2024



91,8 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**
91,2 % en 2024



78,8 %

**Proportion
de bacheliers**
dans une génération
79,4 % en 2024



LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN⁽⁷⁾

8 450 €

par élève du
premier degré
8 340 € en 2022

10 070 €

par **collégien**
10 050 € en 2022

12 660 €

par lycéen
**général et
technologique**
12 620 € en 2022

14 470 €

par lycéen
professionnel
14 490 € en 2022





1

***Une école
exigeante
pour la réussite
de tous
les élèves***

Mieux former les professeurs pour mieux faire réussir les élèves

À RETENIR

- Les concours de l'enseignement des premier et second degrés **accessibles à partir de la 3^e année de licence** dès 2026.
- Une nouvelle **licence préparant au professorat des écoles** dans tous les territoires dès la rentrée 2026.
- Une **formation statutaire de deux ans** de niveau master rémunérée pour les lauréats des concours : **environ 1 400 € nets/mois** en 1^{re} année et **1 800 € nets/mois** en 2^e année.
- Le **maintien du nombre de postes d'enseignants** en 2025-2026 malgré la baisse démographique des élèves.

→ Réformer le recrutement et la formation initiale des professeurs

Recruter plus tôt pour mieux préparer les nouveaux enseignants

Face aux enjeux d'attractivité auxquels est confrontée l'École de la République, le ministère chargé de l'éducation nationale, premier recruteur de France, redouble d'efforts pour répondre aux nouvelles attentes tout en conservant son exigence de qualification. C'est le sens de la réforme : rendre à l'École toute son ambition, **en repensant en profondeur le recrutement et la formation initiale de ses professeurs** au service d'une meilleure réussite de tous les élèves. Cette évolution vise trois objectifs :

- **attirer davantage de candidats ;**
- **mieux préparer au métier ;**
- **assurer un haut niveau de formation aux futurs enseignants.**

Les concours de l'enseignement des premier et second degrés, ainsi que celui de conseiller principal d'éducation, seront dorénavant ouverts **dès le niveau bac + 3**. Les lauréats des concours bénéficieront d'une **formation statutaire de deux ans de niveau master** au

sein des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) pour l'enseignement public et dans les instituts supérieurs de formation dédiés (instituts supérieurs de l'enseignement catholique notamment) pour l'enseignement privé sous contrat.

Pour les étudiants se destinant à passer le concours de l'enseignement du premier degré, une **nouvelle licence pluridisciplinaire professorat des écoles (LPE)** sera proposée dans chaque académie à partir de la rentrée 2026. Le parcours de formation portera sur l'ensemble des disciplines enseignées aux élèves, tout en incluant des immersions en milieu scolaire permettant aux étudiants de se projeter dans le métier.

Les nouveaux concours de recrutement

À l'exception de l'agrégation, les actuels concours externes de recrutement de **professeur des écoles, de professeur du second degré (hors sections professionnelles) et de conseiller principal d'éducation**, qui sont accessibles à bac + 5 et permettent de devenir fonctionnaire stagiaire, vont être remplacés par **des concours accessibles à partir de la 3^e année de licence**, qui

donneront accès à une formation rémunérée de deux ans en master.

Ces nouveaux concours à bac + 3 comporteront deux types d'épreuves : deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Pour le concours de professeurs des écoles, les épreuves écrites d'admissibilité viseront à tester les connaissances du candidat dans les disciplines fondamentales, à savoir les mathématiques et le français, ainsi que l'ensemble des autres domaines d'enseignement. Les épreuves orales d'admission apprécieront les qualités de réflexion et d'expression du candidat afin de répondre aux exigences du métier.

À partir de la session 2028, les candidats ayant validé leur licence professorat des écoles (LPE) seront dispensés des épreuves d'admissibilité du concours de recrutement de professeur des écoles. Ils pourront se présenter directement aux épreuves orales d'admission.

Pour les concours de professeur du second degré, les épreuves écrites d'admissibilité, exclusivement disciplinaires, évalueront les connaissances du candidat ainsi que sa capacité d'analyse à partir de documents. Les épreuves orales d'admission s'appuieront sur un exposé disciplinaire suivi d'un échange avec le jury. Elles permettront d'évaluer les qualités d'expression du candidat, sa motivation et son sens du service public.

Pour le concours de conseiller principal d'éducation, les épreuves écrites

d'admissibilité évalueront les connaissances des politiques éducatives et la capacité du candidat à analyser des documents. Les épreuves orales d'admission permettront d'apprécier l'aptitude du candidat à réfléchir à partir d'une mise en situation en lien avec la vie éducative, ainsi que sa motivation pour rejoindre le service public d'éducation.

Un nouveau statut attractif pour les lauréats des concours

Dès leur admission au concours, les lauréats seront nommés **élèves fonctionnaires** en académie et rémunérés **environ 1 400 € nets par mois** dès la première année. En deuxième année, en tant que **fonctionnaires stagiaires**, ils percevront environ **1 800 € nets par mois**. Cette formation permettra une entrée progressive dans le métier en alliant **exigence universitaire et pratique professionnelle**. Ainsi, les étudiants suivront **des enseignements en Inspé**, en lien étroit avec les rectorats et des professionnels de terrain. La formation couvrira toutes les dimensions du métier, notamment la maîtrise et l'enseignement des disciplines, l'adaptation de la pratique au contexte d'enseignement, la posture professionnelle en tant qu'agent du service public d'éducation. **Les stages en école ou en établissement** favoriseront cet apprentissage du métier :

- 12 semaines d'observation et de pratique accompagnée en 1^{re} année de master ;
- un stage en responsabilité à mi-temps en 2^e année.

Ces stages, encadrés par des tuteurs, seront étroitement articulés avec les enseignements dispensés en Inspé.

À l'issue des deux ans de formation statutaire et de l'obtention du master, les lauréats seront **titularisés comme fonctionnaires**.

Le parcours des lauréats au concours ayant déjà un master

- **Les lauréats ayant déjà un master 2**

Ils suivront une formation d'un an, à mi-temps en classe et à mi-temps en formation en tant que fonctionnaire stagiaire.

- **Les lauréats ayant déjà un master 1**

Leur situation sera étudiée individuellement par une commission académique afin de leur proposer un parcours prenant en compte leurs expériences antérieures.

→ Maintenir les moyens d'enseignement au service de l'amélioration des conditions d'apprentissage

Les moyens pour la rentrée 2025 ont été fortement réévalués par rapport au projet de loi de finances déposé en octobre 2024, afin de répondre aux enjeux du système éducatif. Le Gouvernement prévoit un **maintien global des emplois d'enseignants**, avec :

- dans le premier degré public, la suppression de 470 postes ;

- dans le second degré public, la création de 324 postes d'enseignants et de 170 postes de conseiller principal d'éducation (dont 150 créés dès le 1^{er} janvier).

Ce maintien global des moyens d'enseignement s'inscrit dans la perspective d'une année scolaire 2025-2026 qui sera à nouveau marquée par **une diminution forte du nombre d'élèves**, plus de 100 000, poursuivant une tendance démographique

observée depuis plusieurs années.

Les marges de manœuvre ainsi permises par le maintien des moyens dans un contexte de baisse démographique vont être mobilisées pour **améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions d'enseignement des professeurs**, en réduisant le nombre d'élèves par classe dans le premier degré, mais aussi en améliorant les moyens de remplacement.

Le nouveau parcours pour devenir professeur

La réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs met en place un nouveau parcours pour devenir professeur des écoles et professeur certifié en collège et en lycée.

OBJECTIFS

- Attirer davantage de jeunes vers les métiers de l'enseignement
- Se préparer plus tôt au métier de professeur
- Assurer un haut niveau de formation aux futurs enseignants
- Porter l'égalité des chances et la réussite pour tous à l'école

MOYENS

- Avec une licence préparant au professorat des écoles
- En ouvrant les concours de l'enseignement dès la 3^e année de licence
- Avec une formation renforcée et rémunérée en master

BACCALAURÉAT



• **Nouvelle LICENCE
PROFESSORAT DES ÉCOLES**
L1 et L2 ouvertes dès la rentrée 2026

OU

• **LICENCE DISCIPLINAIRE**
avec possibilité de suivre des
modules de préparation au
nouveau concours



NOUVEAU CONCOURS À BAC + 3

Dès la session 2026



• **Nouveau MASTER MENTION
PROFESSORAT DES ÉCOLES**

OU

• **Nouveau MASTER MENTION
PROFESSORAT DU 2^d DEGRÉ**

Dès la rentrée 2026

→ **Statut d'élève fonctionnaire en M1**

environ 1 400 € nets/mois + 12 semaines de stage en établissement

→ **Statut de fonctionnaire stagiaire en M2**

environ 1 800 € nets/mois + mise en responsabilité à mi-temps devant élèves



• **PROFESSEUR DES ÉCOLES
TITULAIRE**

OU

• **PROFESSEUR
TITULAIRE**

→ Rémunération à partir de 2 100 € nets/mois

Mieux former les personnels pour mieux accompagner les élèves

À RETENIR

- **Le nouveau schéma directeur de la politique de formation continue** des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour 2025-2029.
- **Les nouvelles modalités 2026-2030 des Plans mathématiques et français** de formation des enseignants du premier degré.

→ Définir de nouvelles orientations : le schéma directeur de la politique de formation continue 2025-2029

Le schéma directeur de la politique de formation continue des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour la période 2025-2029 définit **les grandes orientations en matière de formation continue pour tous les agents**, quels que soient leurs statuts ou fonctions, en cohérence avec les priorités ministérielles et interministérielles. Il a pour objectif le développement de compétences professionnelles.

Ce troisième schéma directeur s'inscrit dans la continuité des deux précédents, tout en fixant de nouvelles priorités. **Il vise à rendre l'offre de formation plus lisible et à proposer des parcours adaptés à chaque métier.** Ainsi, ce nouveau schéma, au service de la réussite des élèves et de l'épanouissement des jeunes, se fixe une triple ambition :

- garantir la qualité de la formation et accompagner la professionnalisation des agents dans l'exercice de leurs missions et tout au long de leurs parcours professionnels ;
- consolider les logiques de mutualisation et de coopération ;
- mieux coordonner l'activité de formation à tous les niveaux d'action.

La structuration progressive de la formation continue

- **Le premier schéma directeur (2019-2022)** a posé les bases d'une politique ministérielle coordonnée, encourageant la mutualisation des actions de formation au sein d'un département et d'une académie. En 2021, ce cadre a été étendu aux personnels jeunesse et sports.
- **Le deuxième schéma directeur (2022-2025)** a renforcé cette dynamique, en s'appuyant sur les besoins des agents et en développant des actions de proximité. C'est dans cette logique qu'ont été créées les écoles académiques de la formation continue (EAFC), pour mieux orienter et déployer les actions de formation sur le territoire.

→ Relancer les Plans mathématiques et français

Les constellations : un modèle de formation plébiscité

Le lancement des plans nationaux de formation en mathématiques et en français, en 2019 et en 2020, a marqué une étape clé dans le développement professionnel des enseignants du premier degré. **Grâce au dispositif des constellations, tous les enseignants chargés de classe auront été formés au terme de l'année 2025-2026 dans un cadre collaboratif et réflexif.** Ce dispositif articule la formation continue avec l'analyse fine des besoins pédagogiques, identifiés à partir des résultats des élèves et des priorités locales. Les enquêtes nationales montrent un **haut niveau de satisfaction parmi les enseignants**, qui soulignent un impact concret et positif sur leurs pratiques pédagogiques.

Objectif 2030

Pour consolider les acquis, amplifier les effets sur les apprentissages des élèves et inscrire l'action dans le temps long, l'année scolaire 2025-2026 poursuivra la dynamique engagée au travers **de nouvelles modalités que les territoires pourront adopter progressivement**, et ce, pendant les quatre années qui suivront (2026-2030).

Les formations à venir des enseignants seront plus flexibles et ajustées aux besoins du terrain, réparties dans le temps ou concentrées selon les objectifs.

Les inspecteurs, en lien avec les pilotes académiques et départementaux, pourront adapter les contenus et les formats en fonction des besoins locaux préalablement identifiés. Cette adaptation repose sur une culture de l'évaluation partagée, nourrie par les résultats des élèves, les constats des équipes pédagogiques et les priorités identifiées par les inspecteurs. Le directeur d'école jouera un rôle clé dans l'animation et la coordination pédagogiques. Plusieurs formats complémentaires seront proposés :

- **des temps d'échanges entre enseignants** pour analyser les résultats des élèves et trouver des solutions ensemble ;
- **des formations qui concernent l'ensemble d'une école**, avec l'accompagnement de formateurs ou d'inspecteurs ;
- **des parcours d'autoformation personnalisés**, selon les profils et besoins des enseignants.

Au niveau national, la **formation des formateurs de terrain** (référents français de circonscription et référents mathématiques de circonscription) sera poursuivie dès la rentrée scolaire 2025. Les sessions de formation aborderont :

- les contenus didactiques, disciplinaires et transversaux en lien avec les nouveaux programmes ;
- la pédagogie égalitaire en mathématiques ;
- les gestes professionnels des formateurs ;
- les pratiques d'évaluation.

L'ensemble de ces modalités vise à ancrer la formation dans une logique continue d'adaptation au plus près du terrain et au service des apprentissages. **En s'appuyant sur les résultats des élèves et les constats pédagogiques de terrain, les conseils académiques des savoirs fondamentaux (CASF) orientent les priorités de formation continue** et assurent leur ancrage dans les besoins concrets des écoles et établissements.

Les conseils académiques des savoirs fondamentaux (CASF)

Depuis 2023, les CASF, présidés par les recteurs, ont un rôle essentiel dans le **pilotage pédagogique en académies**. En ciblant précisément des compétences prioritaires, en intervenant au plus près du terrain et en mesurant la portée des actions engagées, les conseils permettent au niveau local de piloter l'amélioration des résultats des élèves.

Renforcer les savoirs fondamentaux dès la maternelle

À RETENIR

- **De nouveaux programmes en français et en mathématiques de la maternelle à la 6^e**, qui font de la lecture et de l'écriture des priorités, avec notamment :
 - **en maternelle**, un programme mettant l'accent sur l'acquisition du langage et du vocabulaire ;
 - **en CP**, un programme plus exigeant qui pose un cadre précis sur l'apprentissage du décodage des mots par la méthode syllabique.
- **Une épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re}** pour le baccalauréat général et technologique.
- **La formation aux nouveaux programmes** de l'ensemble des enseignants depuis avril 2025.

→ **Faire de l'école maternelle un tremplin essentiel pour l'éveil et la réussite**

L'école maternelle, qui accueille les enfants dès l'âge de 3 ans, constitue la première étape de leur parcours scolaire. En tant qu'espace de socialisation, de construction de l'autonomie et d'apprentissage, elle joue un rôle fondamental dans ce parcours, selon le rythme et les besoins de chacun. L'une de ses principales caractéristiques est sa capacité à offrir **un cadre structurant, à la fois sécurisant et stimulant**. En maternelle, l'enfant découvre un nouvel environnement, hors du cercle familial. Un dialogue régulier et constructif s'établit entre les professeurs et la famille.

Un facteur d'égalité des chances

L'école maternelle joue un rôle majeur dans la réduction des inégalités sociales et scolaires. En offrant **un accès à des apprentissages de qualité dès le plus jeune âge**, elle permet

à tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine, de bénéficier des mêmes chances de réussite.

La scolarisation d'un enfant de moins de 3 ans constitue un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire. C'est pourquoi, pour poursuivre la dynamique impulsée en 2024, un appel à projets a permis l'implantation de **50 nouvelles classes de toute petite section dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à la rentrée 2025.**

La place centrale du vocabulaire et du nombre

Les évaluations nationales de début de CP révèlent que seuls 70,5 % des élèves comprennent correctement les mots entendus à l'oral. Ce taux tombe à 63,5 % en REP+, contre 77,1 % hors éducation prioritaire, soit un écart de 13,6 points. L'écart est encore plus marqué en compréhension de phrases orales (+ 23,6 points). Ces résultats confirment que **les inégalités lexicales sont très précoces et appellent à un renforcement**

explicite de l'enseignement du vocabulaire dès la maternelle, notamment dans les territoires prioritaires.

C'est pourquoi, dès la rentrée 2025, de nouveaux programmes pour l'école maternelle réaffirment la place prépondérante du langage et mettent l'accent sur les premiers outils mathématiques pour la réussite scolaire dans tous les domaines.

→ Déployer les nouveaux programmes de français et de mathématiques de la maternelle à la 6^e

Un projet fondé sur une démarche d'évaluation

Les évaluations standardisées internationales et nationales permettent de caractériser les besoins spécifiques de nos élèves. Elles décrivent également avec précision ce que les élèves doivent apprendre et savoir.

Fondés sur les approches pédagogiques les plus solides et les plus efficaces ainsi que sur des comparaisons internationales, de nouveaux programmes de français et de mathématiques sont appliqués à la rentrée 2025 aux cycles 1, 2 et 3. Organisés autour de repères annuels ou périodiques, ils visent à garantir la progressivité des apprentissages et portent une exigence de réussite pour tous. Ils fixent des objectifs clairs, structurés et explicites pour les élèves. Ils encouragent une intervention rapide dès l'apparition des difficultés et contribuent à réduire les inégalités d'accès à la réussite.

Une application rapide et cohérente

Pour viser des effets rapides et pérennes dans le temps, **la mise en œuvre de ces nouveaux programmes en français et mathématiques à la rentrée sera simultanée pour l'ensemble des niveaux**, de l'école maternelle à la classe de 6^e (en 2026 au CM2). Il s'agit d'engager dès septembre les élèves dans des dynamiques d'apprentissage renouvelées grâce au travail des équipes pédagogiques pilotées par les directions d'école et d'établissement, en lien avec les inspecteurs.

Un accompagnement dans la mise en œuvre

Depuis le dernier trimestre de l'année scolaire 2024-2025, **les cadres et enseignants**

en charge des classes des cycles 1 et 2 sont formés à ces nouveaux programmes.

Cette formation sera poursuivie au premier semestre de l'année scolaire 2025-2026 et renforcée par la formation aux programmes de cycle 3. La poursuite des Plans maternelle, français et mathématiques s'appuiera sur ces nouveaux programmes.

Afin d'accompagner au mieux les professeurs, **des ressources pédagogiques** sur des points clés des programmes sont d'ores et déjà mises en ligne et seront complétées durant les mois à venir.

Les professeurs des classes dédoublées de l'éducation prioritaire bénéficieront, notamment dans le cadre des Plans français et mathématiques, d'une formation spécifiquement conçue pour répondre aux besoins pédagogiques propres à ce contexte, en lien avec les programmes.

→ Lire, écrire, compter : une priorité nationale

Apprendre à lire, écrire et compter est la priorité de l'École. **Un apprentissage progressif de ces compétences dès les premières années de scolarité** conditionne la réussite de tous les élèves et l'acquisition de l'ensemble des autres savoirs. L'enjeu est double : garantir à chacun une base solide et lutter contre les inégalités. Ces apprentissages, engagés dès la maternelle, doivent être poursuivis jusqu'à la fin du collège. À la rentrée 2025, cette priorité est pleinement réaffirmée : elle doit imprégner l'ensemble des enseignements et structurer la formation continue des professeurs.

Apprendre à lire

Lire, c'est apprendre à décoder, à comprendre, à accéder au sens. Cela suppose un enseignement structuré, appuyé sur une pratique quotidienne, notamment par la lecture à voix haute. Le travail sur la fluence (précision, rapidité, expressivité) et la fluidité de lecture se poursuit jusqu'au collège, afin de construire des lecteurs autonomes.

Apprendre à écrire

Écrire, c'est penser, organiser ses idées, les formuler avec clarté. Cela s'enseigne avec méthode, dans la durée, à travers des situations fréquentes, guidées, et un accompagnement individualisé du professeur. L'écriture permet d'enrichir le vocabulaire, de consolider la compréhension des textes lus et de développer une posture réflexive.

Apprendre à compter

Compter, c’est acquérir des repères clairs et durables sur les nombres et les opérations. Dès les premières années, les élèves développent des automatismes solides en calcul mental, apprennent à raisonner,

à résoudre des problèmes, à manipuler les fractions et à comprendre le sens des nombres. Cet apprentissage progressif, ancré dans des situations concrètes, vise à renforcer la confiance en soi et l’autonomie dans la pensée logique et mathématique.

Cet été, je lis : une initiative nationale pour encourager la lecture



Face au constat alarmant du rapport des jeunes à la lecture, la ministre d’État, ministre de l’Éducation nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé l’opération **Cet été, je lis**. Celle-ci a permis à chaque écolier de partir en vacances d’été avec un livre, prêté par l’école ou une bibliothèque publique.

Des partenaires du ministère se sont également mobilisés pour relayer cette campagne tout au long de l’été et permettre aux familles partout en France de redécouvrir le plaisir de lire.

À la rentrée scolaire, les élèves seront invités à partager leurs lectures estivales pour que le goût de la lecture retrouvé perdure toute l’année.



Un événement de lancement a eu lieu le 2 juin 2025 au Parc floral de Paris en présence d’Élisabeth Borne et de Rachida Dati, ministre de la Culture.



Une dizaine de personnalités, ainsi que des élèves de l’école élémentaire Jean Lolive à Pantin (93), ont témoigné durant tout l’été de leur lecture la plus marquante.



Déployer de nouveaux programmes et de nouvelles pratiques

À RETENIR

En 2025-2026 :

- un nouveau **programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité** (EVAR au premier degré, EVARS au second degré) ;
- un nouveau **programme d'enseignement moral et civique** (EMC) en CE1, CM2, 4^e, 1^{re} et en 2^e année de CAP ;
- de nouveaux **programmes de langues vivantes étrangères** en 6^e et en 2^{de} ;
- un **cadre d'usage de l'intelligence artificielle (IA) en éducation.**

→ Déployer les nouveaux programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

À la rentrée scolaire 2025, l'École renforce son engagement en matière d'éducation à la vie affective par la mise en œuvre d'un nouveau programme consacré à l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) à l'école maternelle et à l'école élémentaire, et à l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) au collège et au lycée. **Il s'adresse donc à tous les élèves, de la maternelle au lycée**, et vise à promouvoir des relations respectueuses et l'égalité de considération et de dignité entre les femmes et les hommes. Il contribue à la prévention du harcèlement, à la lutte contre les discriminations et toutes les formes de violence, dont les violences sexistes et sexuelles.

Une obligation légale réaffirmée, encadrée et accompagnée

L'éducation à la sexualité est un apprentissage obligatoire, inscrit à l'article L. 312-16 du Code

de l'éducation qui prévoit au moins trois séances annuelles dans les écoles, les collèges et les lycées. **Le nouveau programme vise à faciliter la mise en œuvre de ces séances obligatoires et à soutenir les enseignants** grâce à un cadre clair et partagé à l'échelle nationale. Il permet également d'afficher de manière transparente, notamment à destination des familles, le contenu des séances et les principes de mise en œuvre.

Un programme structuré et adapté à l'âge des élèves

Le programme définit pour chaque niveau d'enseignement les notions et compétences visées, de manière adaptée au rythme de développement des élèves.

Il repose sur **trois axes développés tout au long de la scolarité** :

- se connaître, vivre et grandir sereinement avec son corps ;
- rencontrer les autres, construire des relations respectueuses et s'y épanouir ;
- trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

Il permet avant tout de protéger les enfants en contribuant, d'une part, à améliorer les relations à soi et aux autres et, d'autre part,

à lutter contre toutes les discriminations et prévenir toutes les formes de violence. Ce programme permet également la construction d'une culture commune de l'égalité (en particulier entre les filles et les garçons) et du respect.

Un accompagnement des personnels

Un important plan de formation est déployé, combinant des sessions en académie et un parcours Magistère en auto-inscription, ouvert à tous les personnels. Le portail Éduscol a été enrichi d'une nouvelle page pour « Connaître les enjeux de l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité » et **des ressources seront publiées** sous la forme de livrets par niveau proposant des séances clé en main.

→ **Rénover l'enseignement moral et civique**

Publié en juin 2024, **le programme d'EMC fixe les contenus d'enseignement pour chaque année du CP à la terminale** et porte une même ambition pour tous les élèves, avec un programme commun aux voies générale, technologique et professionnelle. Poursuivant son déploiement progressif, il entre en vigueur à la rentrée scolaire 2025 en CE1, CM2, 4^e, 1^{er} et en 2^e année de CAP.

Le programme s'appuie sur les grands domaines de formation à la citoyenneté républicaine : principes et valeurs de la République, laïcité, culture institutionnelle et juridique. Il est pleinement **en phase avec les enjeux contemporains** en intégrant, pour chaque niveau d'enseignement, des contenus relevant de l'éducation au développement durable et de l'éducation aux médias et à l'information. Il contribue au développement de compétences civiques et citoyennes pour construire une culture de la démocratie.

Pour accompagner les professeurs, **des ressources sont publiées sur Éduscol** :

- des émissions vidéo « Regards sur les programmes » s'appuient sur les questions et réactions de professeurs pour expliciter les objectifs et nouveautés du programme ;
- des livrets d'accompagnement proposent des éclairages thématiques et des pistes de mise en œuvre (séquences, activités, projets).

Des programmes de langues vivantes ambitieux

Publiés en mai 2025, les nouveaux programmes de langues vivantes étrangères pour le collège et le lycée général et technologique entrent en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2025 en 6^e et en 2^{de} générale et technologique, puis seront progressivement mis en œuvre dans les autres niveaux. Le niveau B1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) sera désormais attendu en fin de collège pour la première langue vivante. Le niveau B2 sera attendu en fin de lycée.

- **Une progression linguistique** structurée est proposée pour accompagner le parcours des élèves avec des repères précis en grammaire, lexique et phonologie.
- **Des repères culturels** sont organisés à partir de la classe de 6^e autour de 5 axes, communs à toutes les langues. À partir de la classe de 5^e s'y ajoute un axe propre à chaque aire linguistique.

→ **Définir le recours à l'intelligence artificielle dans l'éducation**

L'intelligence artificielle (IA) s'est imposée dans la société et impacte particulièrement l'éducation. **Elle est déjà largement utilisée par les élèves pour réviser ou faire leurs devoirs, par les enseignants pour préparer leurs cours**, et par les personnels administratifs pour automatiser certaines tâches. Si l'IA offre des opportunités (personnalisation des apprentissages, soutien à l'enseignement, développement de la culture numérique des élèves), elle soulève aussi des questions majeures : authenticité des productions, risques de biais et de discrimination, protection des données personnelles, souveraineté technologique et impact environnemental. **C'est pourquoi le ministère lance un plan IA comprenant formation des enseignants et installation progressive d'un continuum de formation pour les élèves en informatique et en intelligence artificielle.**

Un cadre d'usage de l'IA en éducation

Le cadre d'usage de l'IA en éducation, publié par le ministère en juin 2025, fixe des principes clairs : le respect des valeurs de l'École de la République, un usage responsable et raisonné, la priorité aux solutions libres et frugales, la transparence sur l'utilisation de l'IA et le respect strict des données personnelles des utilisateurs.

Le recours à l'IA est encadré pour préserver le rôle central de l'enseignant, les capacités cognitives des élèves et la qualité de la relation éducative :

- à partir de la 4^e, les élèves peuvent utiliser les IA génératives dans un cadre pédagogique bien déterminé, sous la responsabilité de leur enseignant ;
- au lycée, les élèves peuvent utiliser les IA génératives de manière autonome dans un cadre d'apprentissage et de formation explicitement défini par l'enseignant. Ce cadre permettra aux élèves de comprendre le fonctionnement et de développer un regard critique des usages des IA dès l'école primaire.

Des formations à l'IA

La sensibilisation des élèves et la formation des personnels aux enjeux de l'IA sont encouragées, pour garantir un usage éthique, sécurisé et adapté à l'école d'aujourd'hui.

L'ambition est **d'introduire progressivement l'informatique et l'intelligence artificielle à l'école, du primaire jusqu'au lycée, avec :**

- des premières découvertes autour des sciences et du numérique à l'école primaire ;
- des expérimentations de cours d'informatique dédiés au collège ;
- une meilleure place donnée à l'informatique et à l'IA dans les enseignements au lycée, notamment en 2^{de}.

Dès la rentrée 2025, les élèves du second degré bénéficieront, sur la plateforme PIX, d'un parcours de formation dédié à l'intelligence artificielle. Obligatoire pour les élèves de 4^e, de 2^{de} des voies générale, technologique et professionnelle et de 1^{re} année de CAP, il évaluera les connaissances et les compétences en IA de l'élève, puis lui proposera un programme personnalisé de formation avec des modules sur des thématiques précises, comme les

bases du prompting (comment poser des questions à l'IA), le fonctionnement des IA génératives, ou encore la gestion des données et les impacts environnementaux. Cette formation sera également mise à disposition de tous les collégiens, lycéens et professeurs qui le souhaitent.

Un plan de formation national ambitieux sera aussi proposé aux enseignants dès la rentrée. La réforme de la formation initiale prévoit en effet que l'IA soit abordée dans toutes les disciplines, tout comme la pensée informatique avec les mathématiques, et l'IA est également un axe fort du nouveau schéma de la formation continue 2025-2029. La communauté de réflexion et de pratique en éducation autour de l'intelligence artificielle (Creia), ouverte à tous les enseignants sur la plateforme ministérielle Magistère, propose déjà de nombreuses ressources pédagogiques, dont un parcours d'accompagnement du cadre d'usage. Un module dédié à l'IA sera par ailleurs disponible début 2026 pour les professeurs dans PIX.

Il s'agit ainsi de **renforcer le travail collectif entre enseignants, chercheurs et acteurs locaux**, en favorisant la mutualisation des ressources, des formations, des infrastructures. La recherche jouera un rôle moteur, en alimentant directement la formation des enseignants et, à travers eux, l'apprentissage des élèves.

Une IA souveraine pour soutenir les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes

Un appel à projets, financé à hauteur de 20 millions d'euros par France 2030, sera lancé à la rentrée pour développer une **IA souveraine, ouverte et évolutive à destination des enseignants, qui sera disponible dès l'année scolaire 2026-2027.** Cet outil permettra de soutenir les enseignants dans leurs activités telles que la préparation des cours ou l'évaluation des élèves.

Un brevet des collèges plus ambitieux

OBJECTIFS

- Redonner toute sa valeur au diplôme du brevet
 - Évaluer au plus près du niveau des élèves
 - Mieux prendre en compte :
 - le travail et le progrès des élèves durant toute l'année de 3^e ;
 - leurs qualités rédactionnelles ;
 - leurs compétences en calcul et en raisonnement mathématique.
- Dès la **session 2026**
 - Pour **tous les candidats** des séries générale et professionnelle

PLUS DE LISIBILITÉ

- Obtention du brevet par une **moyenne finale égale ou supérieure à 10/20** (fin du système de notation sur 800 points)

- **Contrôle continu calculé à partir de la moyenne annuelle de toutes les matières obligatoires de 3^e** (et non plus à partir du bilan du socle commun).

- **Prise en compte des options** : les points au-dessus de 10/20 sont ajoutés à la somme des moyennes du contrôle continu (sans que la moyenne finale puisse dépasser 20/20).

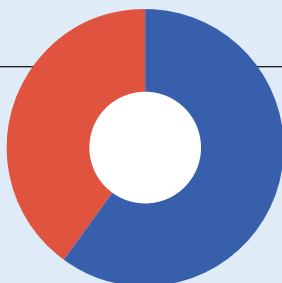
- Des **commissions académiques d'harmonisation du contrôle continu** seront créées pour favoriser l'égalité de traitement entre les candidats.
- L'évaluation par compétences restera possible, mais elle devra s'accompagner d'une évaluation chiffrée (sur 20 points).
- Les professeurs seront invités à anticiper la difficulté de constitution des moyennes, notamment en raison de problèmes d'assiduité. En cas de nécessité, il sera possible de recourir à une évaluation de remplacement.
- Le bilan de fin de cycle 4 restera obligatoire, mais n'entrera pas dans le calcul des résultats.

DES PROGRÈS MIEUX VALORISÉS

40 %

contrôle continu

Coefficient 1 pour toutes les matières



60 %

épreuves terminales

- 4 épreuves écrites : français (coefficient 2) ; mathématiques (coefficient 2) ; histoire-géographie (coefficient 1,5) et enseignement moral et civique (coefficient 0,5) ; sciences (coefficient 2)
- 1 épreuve orale portant sur un projet (coefficient 2)

- Le **passage en 2^{de}** continuera à être décidé en conseil de classe.

Assurer les conditions de la réussite de tous les élèves de la 6^e au lycée

À RETENIR

- L'ajustement des **groupes de besoins en français et en mathématiques** pour les élèves de 6^e et de 5^e.
- Les nouvelles **évaluations nationales en français et en mathématiques en 5^e**.
- La mise en place d'une **stratégie de réussite en classe de 4^e et de 3^e**.
- La poursuite de **l'expérimentation de la classe prépa-2^{de} et le lancement des parcours renforcés en 2^{de}**.

→ *Faire réussir tous les élèves au collège*

à l'hétérogénéité des élèves et à la diversité des parcours. Par conséquent, un groupe ne réunit pas des élèves dont la nature des

Les groupes de besoins en français et en mathématiques en 6^e et en 5^e

Les groupes de besoins en 6^e et en 5^e en français et en mathématiques constituent **un levier pour prendre en charge la difficulté scolaire**. L'enjeu est triple : adapter les enseignements aux acquis ; garantir la maîtrise des attendus à chaque niveau ; renforcer la confiance de chaque élève dans sa capacité à réussir.

Après une première année de mise en œuvre, **les groupes de besoins évoluent** pour répondre de la manière la plus efficace à l'enjeu d'accompagnement et de réussite de tous les élèves. Ils sont organisés à partir d'une analyse fine des évaluations nationales de CM2, 6^e et 5^e. Ils permettent de travailler des compétences ciblées, en réunissant des élèves aux besoins similaires : fluence, lexique, compréhension, automatismes ou résolution de problèmes. La composition des groupes évolue au fil de l'année, en fonction des progrès observés.

Cette organisation permet d'adapter les enseignements aux besoins des élèves, dans le respect d'un programme commun à tous, et constitue une réponse concrète

Mieux exploiter les évaluations nationales

- **À la rentrée 2025, les évaluations deviennent obligatoires pour les élèves de 5^e** avec une seule séquence de 50 minutes. Elles permettront aux professeurs de disposer de repères sur des compétences clés (compétences langagières et linguistiques, fluence en français ; automatismes en mathématiques). Désormais, les professeurs pourront suivre les résultats aux évaluations nationales de leurs élèves de la 6^e à la 4^e.
- **Les professeurs disposent des résultats détaillés et individuels des élèves** afin d'organiser une prise en charge adaptée aux besoins de chacun d'entre eux.
- **Des outils sont disponibles sur Éduscol** pour aider les enseignants à adapter leurs enseignements, organiser les groupes de besoins ou planifier des actions de renforcement.

besoins est différente (élèves de section d'enseignement général et professionnel adapté, élèves allophones, etc.).

Par ailleurs, **les groupes de besoins s'articulent avec les autres leviers d'accompagnement** déjà en place : Devoirs faits, heures de soutien, tutorat, stages de réussite. Ces réponses s'inscrivent dans une stratégie plus large, déployée de la 6^e à la 3^e, qui vise à proposer des parcours personnalisés, pour favoriser la réussite au diplôme national du brevet (DNB) et sécuriser l'entrée au lycée.

La stratégie de réussite en 4^e et en 3^e

La dynamique engagée par les groupes de besoins en 6^e et en 5^e se poursuit en 4^e et en 3^e avec **la formalisation dans chaque établissement d'une stratégie de réussite**.

Dynamique collective fondée sur l'expertise des équipes et la continuité des actions engagées, cette stratégie a pour objectif de concevoir un accompagnement adapté aux besoins de tous les élèves, en vue de l'obtention du DNB et de la poursuite d'un parcours scolaire ambitieux.

Conçue par l'équipe pédagogique, la stratégie de réussite en 4^e et en 3^e repose sur un diagnostic local et mobilise le conseil pédagogique, les conseils d'enseignement ou encore le conseil de la vie collégienne. Elle s'appuie sur les besoins identifiés, les ressources disponibles et les marges d'autonomie de chaque établissement.

Au sein de l'établissement, **la stratégie intègre également des leviers existants** en fonction des besoins des élèves : groupes à effectifs réduits, Devoirs faits, stages de réussite, tutorat, Cordées de la réussite, etc.

En renforçant les apprentissages, en développant l'autonomie des élèves et en les aidant à se projeter dans leur orientation, cette stratégie vise à mieux répondre aux besoins des élèves, à soutenir leur choix d'orientation et à préparer leur entrée au lycée. Elle prend tout son sens dans le contexte du renforcement des exigences du diplôme national du brevet (DNB).

→ Accompagner l'entrée au lycée

La poursuite de l'expérimentation de la classe prépa-2^{de}

Pendant l'année scolaire 2024-2025, 1 434 élèves ont été scolarisés en classe préparatoire à la classe de 2^{de}, dite « prépa-2^{de} », dans 101 lycées et 95 départements. **Pour la deuxième année consécutive, les prépas-2^{de} accueillent à la rentrée 2025 les élèves admis**

en classe de 2^{de} mais n'ayant pas obtenu le diplôme national du brevet (DNB). Pour intégrer cette classe, les élèves doivent être volontaires. Après avis du dernier conseil de classe de 3^e et dès les résultats du DNB, les familles sont invitées à inscrire leurs enfants dans la classe prépa-2^{de} de proximité.

Conçue comme une année de remédiation, la prépa-2^{de} permet aux élèves de consolider les acquis de 3^e nécessaires à la maîtrise du socle commun, indispensable à la réussite au lycée. Elle propose 20 heures hebdomadaires pour renforcer les apprentissages disciplinaires et 7 heures consacrées à l'acquisition de méthodes de travail et à la construction du projet d'orientation. 1 469 élèves étaient scolarisés en prépa 2^{de} en 2024-2025. Elle offre ainsi aux équipes pédagogiques **un cadre souple, permettant d'adapter les enseignements aux besoins d'élèves aux profils variés**, grâce à des projets innovants et engageants. Les élèves bénéficient d'un suivi individualisé et régulier, en lien avec les familles. Après une année de prépa-2^{de}, **les élèves poursuivent leur scolarité en classe de 2^{de}**.

Le parcours renforcé en 2^{de} : une nouvelle modalité pour les élèves ayant échoué au brevet

Dès la rentrée 2025, quelques lycées proposeront aux élèves d'expérimenter un parcours renforcé en classe de 2^{de}. Ainsi, les élèves de 2^{de} qui n'ont pas obtenu le DNB, ainsi que ceux qui seront identifiés par l'équipe pédagogique comme pouvant tirer bénéfice de ce parcours, se verront proposer **des heures d'accompagnement hebdomadaires et l'appui de dispositifs de soutien** ayant déjà fait leurs preuves en établissement.

Remobiliser au-delà de la classe : Devoirs faits et les stages de réussite

Prolongements de l'action éducative, ces dispositifs gratuits permettent aux élèves de consolider leurs acquis, de poursuivre les apprentissages ou de reprendre confiance. Vecteurs de transformation pédagogique et de réduction des inégalités, ils constituent un levier crucial pour offrir toutes les chances de réussite.

- **Devoirs faits**, qui a été mis en place pour **tous les élèves de 6^e**, a bénéficié à **1 collégien sur 2** en 2024-2025.
- **3 900 stages de réussite** ont été proposés en 2024 pour près de **49 000 collégiens et lycéens**.

Lycée général et technologique

Une nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re}

OBJECTIFS ET PROGRAMME

- Évaluer les connaissances et les compétences de tous les élèves en mathématiques comme en français
 - Intégrer les résultats au dossier Parcoursup
- Pour tous les élèves de 1^{re} générale et technologique
 - Dès la session 2026
- L'épreuve porte sur le **programme de mathématiques en vigueur** préparé par les élèves :

- **En voie générale, spécialité mathématiques :** programme de 1^{re} de l'enseignement de spécialité mathématiques

- **En voie générale, hors spécialité mathématiques :** programme de l'enseignement de mathématiques spécifique intégré à l'enseignement scientifique

- **En voie technologique :** programme de 1^{re} de l'enseignement commun de mathématiques

L'ÉPREUVE

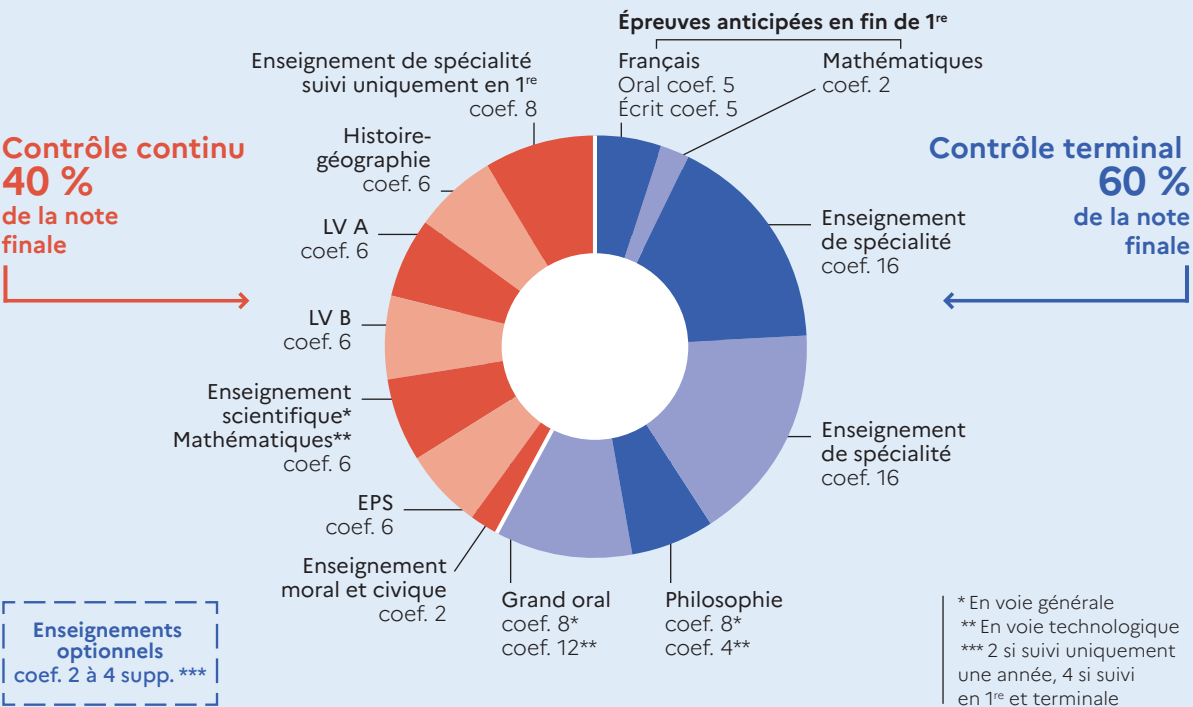
**Coefficient 2**

**2 heures**

**Sans calculatrice**

- La nouvelle épreuve commune de mathématiques comprend **deux parties** :
1. Calculs et questions à choix multiples sur les automatismes **(6 points)**
 2. Deux à trois exercices indépendants les uns des autres permettant d'évaluer les connaissances et compétences mobilisées dans l'activité mathématique **(14 points)**

LA RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE AU BACCALAURÉAT



Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et un partenaire clé pour les entreprises

À RETENIR

- Le lycée professionnel, ce sont **près de 2 100 établissements répartis sur le territoire, dans lesquels 685 000 jeunes, dont 95 % d'élèves et 5 % d'apprentis, sont formés chaque année** en vue d'obtenir un diplôme professionnel du secondaire (CAP ou baccalauréat professionnel pour l'essentiel, mais aussi brevet professionnel, certificat de spécialisation ou diplôme vers les métiers d'art).
- **Après la 3^e, plus de 3 jeunes sur 10 poursuivent leur parcours de formation en lycée professionnel.**
- Engagée depuis 2023, **la réforme du lycée professionnel se poursuit en 2025-2026** : bureau des entreprises, gratification des stages, parcours personnalisé, mentorat, soutien au premier emploi.
- Cette année sera aussi marquée par les **40 ans du baccalauréat professionnel.**

→ Conforter une voie porteuse d'avenir

Le haut-commissaire à l'enseignement et à la formation professionnels

Un haut-commissaire à l'enseignement et à la formation professionnels a été nommé le 28 avril 2025. Il installera à l'automne un **premier comité national de l'enseignement et de la formation professionnels**, instance de dialogue entre l'État, les Régions, les organisations syndicales et les représentants des entreprises.

1985-2025 : le baccalauréat professionnel a 40 ans

Le baccalauréat professionnel, créé en 1985, permet de préparer l'exercice d'une activité professionnelle hautement qualifiée. Pensé à son origine pour former de nouveaux profils

Le lycée professionnel, une large gamme de formation

- **25 spécialités de formation vers les métiers de la production** (électricité, métallurgie, mécanique, cuisine, bâtiment, électricité, etc.)
- **12 spécialités de formation vers les métiers de services à la personne et aux entreprises** (sanitaire et social, hôtellerie, transport/logistique, sécurité, etc.)
- **Une offre de formation complète vers les métiers d'art** (orfèvrerie, taille de pierre, lutherie, tapisserie, ébénisterie, verrerie, etc.)

11 472 nouvelles places de formation ouvertes en lycée professionnel à la rentrée 2025

L'offre de formation du lycée professionnel s'adapte pour mieux répondre aux besoins des entreprises, avec :

- le développement de **certificats de spécialisation** en un an après un CAP ou un baccalauréat professionnel ;
- un travail de **transformation de l'offre de formation** de chaque lycée conduit avec les Régions, associant les partenaires professionnels ;
- une **rénovation de la filière de formation vers les métiers d'art** en préparation.

de professionnels, le baccalauréat s'est progressivement installé dans le paysage des formations professionnelles pour devenir **le premier diplôme professionnel choisi par les élèves et leurs familles**. Aujourd'hui, plus de 530 200 élèves sont engagés dans une formation vers un baccalauréat professionnel. Le baccalauréat professionnel est aujourd'hui accessible en formation scolaire, en apprentissage, en formation continue ou par validation des acquis de l'expérience. Chaque spécialité de baccalauréat professionnel est travaillée avec les branches professionnelles pour **adapter la formation à l'évolution des métiers et aux grands enjeux sociétaux, notamment écologiques et numériques**. Depuis 40 ans, le baccalauréat professionnel **répond aux besoins de l'ensemble des secteurs clés de notre économie** : industrie, énergie, bâtiment et travaux publics, hôtellerie, restauration, sécurité, logistique, transport, services aux entreprises ou encore services aux personnes.

→ Accompagner les élèves vers l'insertion professionnelle

Tout au long du lycée professionnel

Tout au long de leur scolarité, les lycéens professionnels sont accompagnés dans la construction de leur projet professionnel. **Les enseignements suivis au lycée, tout**

comme les périodes de formation en milieu professionnel (16 à 20 semaines en baccalauréat professionnel et 12 à 14 semaines en CAP), sont des leviers essentiels pour développer leurs compétences et découvrir les différentes opportunités d'insertion qu'offre leur filière de formation, dès la sortie du lycée ou à l'issue d'une poursuite d'études.

Les bureaux des entreprises installés dans chaque lycée professionnel jouent un rôle clé dans ce parcours vers l'insertion grâce aux relations privilégiées qu'ils entretiennent avec les partenaires du monde professionnel : appui à la recherche de stage ou d'un contrat d'apprentissage, coordination d'événements pour faciliter les rencontres élèves/entreprises, suivi de l'insertion professionnelle des élèves.

En dernière année de lycée professionnel

En terminale professionnelle et en 2^e année de CAP, les élèves bénéficient d'un accompagnement renforcé dans le cadre du programme Avenir Pro, qui prévoit l'intervention d'un conseiller France travail ou de missions locales pour les accompagner vers un premier emploi.

Différents ateliers leur sont proposés, pour leur permettre :

- de mieux se connaître, de se projeter dans le futur, de faire le point sur leurs compétences et les valoriser ;
- de connaître les attentes des recruteurs et le marché du travail local ;
- d'organiser leur recherche d'emploi, de postuler et d'obtenir des entretiens d'embauche ;
- de préparer les entretiens pour convaincre et se faire embaucher.

Ces ateliers sont enrichis par **la mise en place d'événements et d'actions au sein des lycées professionnels**, permettant à chacun de développer son réseau professionnel.

Il peut s'agir, par exemple, de salons, forums, *job dating*, visites d'entreprises, ou de rencontres avec des employeurs.

Par ailleurs, **des temps d'échanges individuels** sont proposés afin d'apporter des réponses personnalisées aux besoins spécifiques de chaque jeune, notamment pour les accompagner dans la levée des freins vers l'emploi tels que la mobilité, le logement ou la santé.

Avenir Pro + accompagne aussi les lycéens professionnels qui seraient sans solution d'emploi ou de poursuite d'étude dans les mois qui suivent leur sortie du lycée.

Plus de 120 campus des métiers et des qualifications dans 12 filières d'avenir

Les campus des métiers et des qualifications (CMQ), implantés en région autour des filières d'avenir (mobilité, aéronautique, transition énergétique, éco-construction, numérique, services à la personne, etc.), sont un levier au service des lycées professionnels, notamment avec l'appui des fonds France 2030 ou encore du programme Erasmus+.

- Ils créent pour les élèves **des passerelles entre enseignement secondaire, supérieur, formation continue et entreprises.**
- Ils soutiennent **l'ouverture européenne des parcours** des élèves.
- Ils mettent en œuvre **des actions coordonnées** au bénéfice des lycées, sur l'attractivité, l'adaptation des formations existantes, la mutualisation d'équipements de pointe ou encore la formation des enseignants.

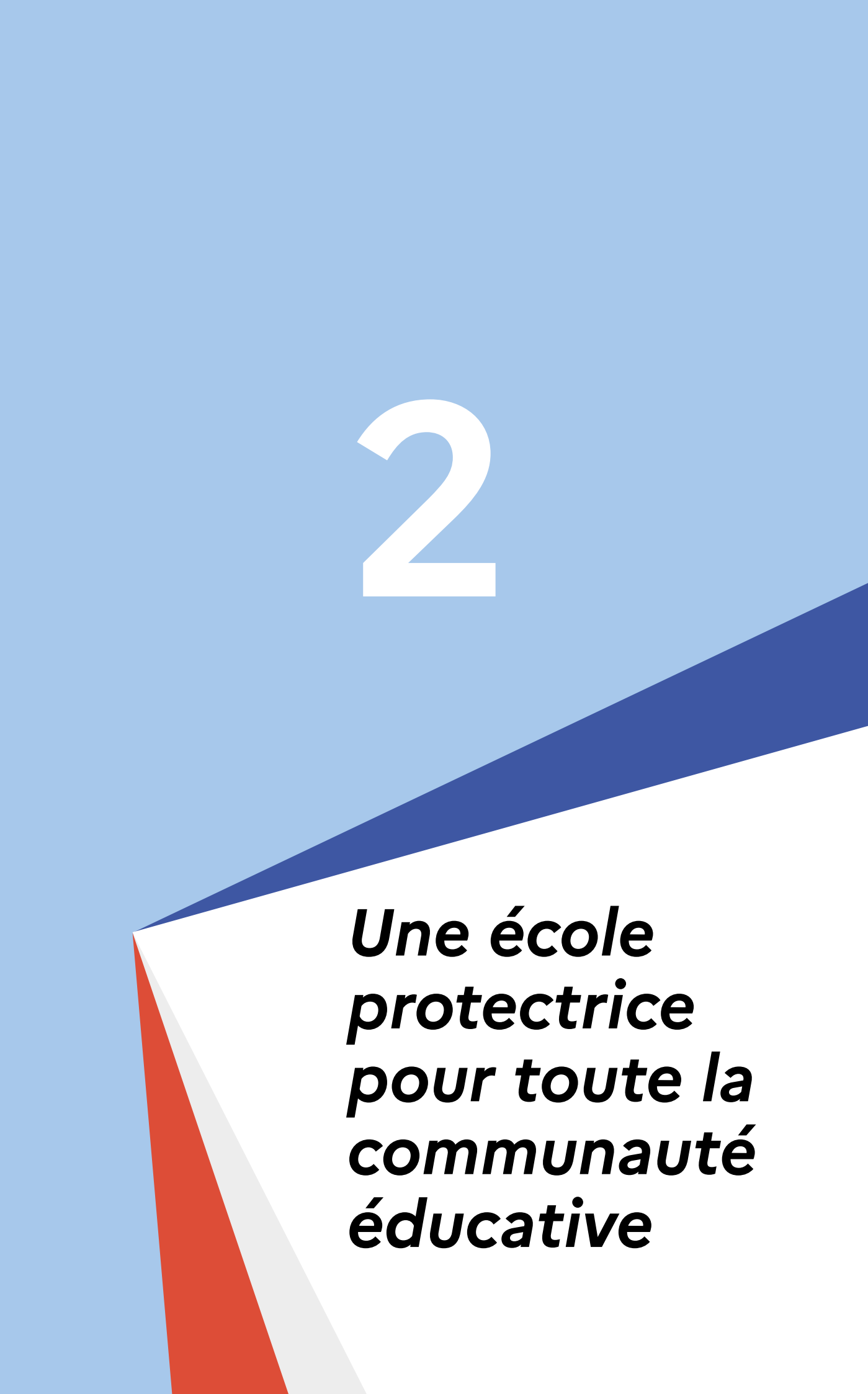
→ **Sécuriser le parcours de chaque bachelier professionnel**

Au lycée professionnel, les élèves qui s'engagent dans une formation doivent avoir mûri leur projet et choisir une filière, puis une spécialité. Après l'obtention du baccalauréat professionnel, **ils peuvent entrer directement dans la vie active ou poursuivre leurs études.** Chaque élève bénéficie d'un accompagnement pour réussir cette transition, quel que soit son projet à l'issue du diplôme.

- S'il souhaite entrer dans le monde du travail après son diplôme, il est accompagné pour réussir son projet
- S'il souhaite s'engager vers une poursuite d'études, il est aussi accompagné pour accéder au parcours qui lui convient, **le brevet de technicien supérieur (BTS) en deux ans et le certificat de spécialisation d'une durée d'un an, en apprentissage**, étant alors les voies à privilégier.

Les bacheliers professionnels qui poursuivent en BTS **peuvent bénéficier d'un parcours de consolidation** durant leur première année d'études. Mis en place à la rentrée 2025, il leur offre un accompagnement personnalisé afin de favoriser leur réussite.



The background features a light blue upper section. A dark blue diagonal band runs from the middle left towards the top right. Below this, a white triangular area points upwards from the bottom left. Within this white area, there is a smaller red triangle pointing downwards from the same corner, and a grey triangle pointing upwards from the bottom left corner.

2

***Une école
protectrice
pour toute la
communauté
éducative***

Garantir un cadre d'apprentissage propice à la réussite des élèves

À RETENIR

- Pour assurer pleinement la sécurité des élèves et des personnels, les établissements **coopèrent avec les forces de sécurité intérieure et les préfetures**.
- Des mesures fortes contre toutes les formes de violence à l'école ont été engagées avec :
 - **4 793** protections fonctionnelles accordées ;
 - **6 257** opérations de fouilles de sacs aux abords des établissements scolaires ;
 - **364** armes blanches saisies ;
 - **818** conseils de discipline pour port ou intrusion d'arme.
- **La convocation d'un conseil de discipline est désormais obligatoire** et systématique pour tout élève porteur d'une arme. Un **signalement au procureur** est également effectué.

→ Protéger les personnels

Dans un contexte nécessitant une vigilance particulière et une protection accrue des agents publics, le ministère est très fortement mobilisé pour **protéger ses personnels contre les atteintes**, parfois particulièrement graves, qu'ils sont susceptibles de subir en raison de leurs fonctions.

Cet axe fort de la politique ministérielle a conduit à une **augmentation significative des demandes de protection fonctionnelle** en 2024, avec 6 859 demandes, soit **une augmentation de 30 %** en un an (+ 29 % entre 2022 et 2023). La proportion de demandes acceptées progresse également, avec 80 % de réponses favorables en 2024, soit **4 793 protections accordées**, contre 3 796 en 2023 (+ 26 %). Ces chiffres illustrent la politique volontariste du ministère qui a déjà donné lieu à plusieurs instructions, notamment dans le cadre du **plan ministériel pour la tranquillité scolaire** lancé le 4 décembre 2024.

Désormais **l'administration octroie la protection fonctionnelle de sa propre initiative**, même sans demande formalisée de l'agent, si elle dispose d'éléments lui permettant de le faire, en particulier dans les cas les plus graves ou évidents, par exemple lorsqu'un agent est victime d'une agression de la part d'un usager durant son service ou s'il fait l'objet de menaces sur les réseaux sociaux.

→ Lutter contre les armes blanches au collège et au lycée

Un effort conjoint avec le ministère de l'Intérieur

Les armes blanches n'ont pas leur place à l'école. Par une **instruction en date du 26 mars 2025**, la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre

de l'Intérieur ont enjoint aux préfets et aux recteurs de **renforcer leur action** conjointe pour un **environnement scolaire sûr et protecteur**, dans un contexte d'agressions récurrentes et de hausse des signalements de port et d'usage d'armes blanches. Il s'agit de déployer un **continuum dissuasion-sanction** :

- en identifiant les établissements scolaires nécessitant une action prioritaire ;
- en signalant tous les événements graves aux autorités académiques ;
- en apportant **une réponse graduée et éducative** aux actes de violence.

Dans ce cadre, des opérations de fouille aléatoire de sacs sont réalisées sous le contrôle des parquets et en coordination avec les services académiques. Elles visent à **prévenir l'introduction d'armes dans les établissements scolaires** et à renforcer la sécurité à l'intérieur des établissements.

6 257 opérations de fouille ont déjà été conduites par les forces de sécurité intérieure. **364 armes blanches ont été saisies.**

À la suite du drame survenu le 24 avril 2025 à Nantes, où une lycéenne a été tuée par un élève, le Premier ministre a lancé la **mission Mineurs – Armes blanches**, qui a proposé plusieurs axes d'action :

- mieux repérer les fragilités psychologiques chez les jeunes ;
- renforcer le contrôle de la vente d'armes aux mineurs, en particulier en ligne ;
- améliorer la sécurité aux abords et à l'intérieur des établissements scolaires.

Toutes ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale pilotée par les **services de défense et de sécurité académiques (SDSA)** créés en janvier 2025.

Un conseil de discipline systématique en cas d'introduction d'une arme

Le décret du 1^{er} juillet 2025 modifiant le régime disciplinaire dans les établissements publics locaux d'enseignement rend **obligatoire et systématique la saisine du conseil de discipline** par le chef d'établissement lorsqu'un élève introduit une arme dans l'établissement. Ces faits donnent également lieu à un signalement au procureur de la République, sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale. Depuis le 26 mars 2025, **818 conseils de discipline** se sont tenus pour port ou intrusion d'arme.

→ Renforcer les mesures de sécurité

La protection des enceintes scolaires et la résilience de la communauté éducative

Ces actions complètent un ensemble de mesures de sécurité destiné à renforcer la protection des enceintes scolaires et la résilience de la communauté éducative :

- des mesures de **contrôles des flux et de vérification de l'identité des personnes étrangères** à l'établissement sont mises en place ;
 - chaque école et chaque établissement dispose d'un **plan particulier de mise en sûreté (PPMS)** et effectue les exercices associés ;
 - des **diagnostics et audits de sécurité** sont réalisés par les forces de sécurité intérieure avec les équipes mobiles académiques de sécurité et en lien avec les collectivités territoriales, qui mettent en œuvre les préconisations de ces rapports afin de fournir un niveau de protection maximal.
- À chaque rentrée scolaire, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Intérieur **rappellent aux recteurs et aux préfets l'ensemble des mesures de prévention** à mettre en œuvre tout au long de l'année scolaire pour garantir la sécurité des personnels et des élèves.

Instaurer une culture de la sécurité

La formation des personnels et la sensibilisation des élèves constituent un axe majeur de la politique de sécurisation des établissements scolaires. Ces actions permettent **le développement d'une culture de la sécurité**, indispensable au renforcement de la résilience de la communauté éducative.

En 2024-2025, environ **3 500 personnels**, principalement chefs d'établissement et directeurs d'école, ont été formés à la gestion de crise en partenariat avec la Gendarmerie nationale.

Un appui aux établissements en difficulté

Sur le territoire national, **500 équipiers mobiles de sécurité (EMS)** interviennent de manière proactive en accompagnant les personnels et en les formant à la gestion des conflits et à la prévention des crises. Les équipes mobiles de sécurité sont également **dépêchées pour sécuriser les établissements** qui connaissent des tensions ponctuelles. Dans les établissements les plus exposés aux phénomènes de violence, **des assistants de prévention et de sécurité sont recrutés** pour participer à la prévention et au traitement des situations de crise.

Améliorer la sécurité des établissements les plus vulnérables

Ces deux dernières années, **600 établissements présentant des vulnérabilités de sécurité ont obtenu un soutien financier** via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour rénover leurs infrastructures (installation d'alarmes, de clôtures, etc.). Ces établissements font l'objet d'un **suivi des autorités préfectorales et académiques** dans le cadre des états-majors de sécurité.

À RETENIR

- Une nouvelle stratégie « Tous unis contre les violences » sera finalisée en ce mois de septembre pour renforcer la protection des élèves et des personnels et responsabiliser tous les acteurs de la communauté éducative.
- Des mesures soutiennent la généralisation des séances d'empathie et l'apprentissage des compétences psychosociales.
- Les équipes de vie scolaire sont renforcées avec le déploiement de 150 postes de conseiller principal d'éducation (CPE) et de 600 postes d'assistant d'éducation (AED).

→ Engager tous les acteurs de la communauté éducative

Si plus de 90 % des élèves déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur école ou leur établissement, des formes de violence inacceptables persistent : 5 % d'entre eux sont victimes de harcèlement en primaire et au collège. Les incidents graves sont en hausse, tout comme les faits de racisme, d'antisémitisme, les violences envers les personnels et les situations impliquant des armes. La stratégie « Tous unis contre les violences » a pour objectif d'assurer un climat scolaire sécurisant et propice à la réussite des élèves, mais aussi de responsabiliser tous les acteurs de la communauté éducative. Elle prévoit plusieurs dispositifs et outils déployés à compter de la rentrée 2025. Une attention particulière est portée à l'amélioration du climat scolaire dans le premier degré.

Des temps collectifs pour rappeler les règles et renforcer la sécurité

Dès la rentrée, chaque école et chaque établissement réunira l'ensemble de la communauté éducative, dont les familles, afin de rappeler les règles de vie commune et les enjeux liés à la sécurité. Pendant l'année, chaque classe bénéficiera également d'un temps dédié sur l'heure de vie de classe pour échanger sur les conditions de sécurité à l'école.

Des personnels mieux formés

La formation initiale et continue des personnels et des conseillers principaux d'éducation sera renforcée dans les domaines du climat scolaire et de la sécurité.

L'engagement des élèves valorisé

L'implication des élèves dans la vie de l'école ou de l'établissement sera désormais valorisée dans les bulletins et dossiers scolaires. À la rentrée, des conseils de vie à l'école seront expérimentés dans les écoles volontaires.

Des parents pleinement associés à l'école

L'implication des familles est essentielle pour améliorer le climat scolaire, c'est pourquoi des outils de dialogue seront développés, comme les maisons des parents. Des supports de liaison entre l'école ou l'établissement et les familles en cas de situation de harcèlement sont mis à disposition des directeurs d'école et des chefs d'établissement dès la rentrée 2025.

Une charte école-parents, expérimentée dans plusieurs académies, précisera les droits, devoirs et engagements réciproques de chacun, dans une logique de confiance et de coéducation.

Une articulation renforcée autour des familles

En cas d'incident, le **Conseil pour les droits et les devoirs des familles (CDDF)** – levier central de la stratégie de prévention de la délinquance – coordonne les réponses autour de l'élève et ses responsables légaux, en lien avec les élus locaux : rappel à l'ordre, mesures disciplinaires, protocole d'accompagnement

et de responsabilisation des familles (PAR), mesures judiciaires si nécessaire.

Une inspection conjointe de l'éducation nationale et de la justice va être diligentée pour analyser les dispositifs existants et repenser la prise en charge des élèves poly-exclus.

→ Développer les compétences psychosociales

Parce qu'elles permettent d'améliorer les relations à soi et aux autres, les compétences psychosociales (CPS) sont **un levier efficace pour contribuer à un climat scolaire apaisé**. Les séances d'empathie, généralisées dans le premier degré depuis la rentrée 2024, **ont montré leur efficacité**. Pour accompagner cette généralisation, un « kit empathie » est mis à la disposition de l'ensemble des équipes et utilisé dans la majorité des établissements. Plus généralement, le ministère poursuit la **formation des équipes** avec le déploiement, en 2026, d'une deuxième vague du « lab formatif CPS » à destination des formateurs académiques pour l'intégration des CPS au sein d'autres disciplines. **Des ressources pour le second degré** seront également diffusées progressivement au fil de l'année scolaire.

→ Accorder des moyens supplémentaires pour soutenir les écoles et les établissements

Les équipes de vie scolaire ont été renforcées dans les établissements les plus exposés aux risques de violences. **150 postes** de conseillers principaux d'éducation (CPE) et **600 postes** d'assistants d'éducation (AED) supplémentaires ont ainsi été déployés.

Mieux évaluer le climat scolaire

- Le climat scolaire est au cœur de la **nouvelle vague d'évaluation des écoles et établissements** lancée par le **Conseil d'évaluation de l'école**. **De nouvelles enquêtes d'évaluation du climat scolaire** seront mises à disposition des établissements dès le 1^{er} trimestre 2026 pour recueillir les perceptions des élèves, des personnels et des familles sur la sécurité, les relations interpersonnelles, le bien-être, la justice scolaire et les conditions d'apprentissage.
- **Dans chaque circonscription du premier degré, un correspondant climat scolaire est désigné** parmi les référents directeurs d'école ou les conseillers pédagogiques au sein des pôles ressources des circonscriptions, pour répondre aux besoins identifiés des écoles et accompagner les équipes.
- **Dès la rentrée 2026, un état annuel de la qualité de vie à l'école** sera publié pour faire le bilan et l'analyse du bien-être des élèves et des personnels, de la sécurité et du climat scolaire. Cet état sera fondé sur des données concrètes collectées sur le territoire.

PLAN BRISONS LE SILENCE

Agir contre les violences à l'école

OBJECTIFS

- **Protéger** les élèves
- **Libérer la parole** des élèves
- **Renforcer les contrôles** des établissements

Lancé en mars 2025, le plan « Brisons le silence, agissons ensemble » a été mis en œuvre **pour que les violences physiques, morales et sexuelles au sein des établissements privés ou publics ne puissent plus se produire**

SIGNALER LES FAITS DE VIOLENCE

- Le décret n° 2025-542 du 16 juin 2025 rend **obligatoires le recueil et le traitement des faits de violence dans les établissements privés sous contrat.**

- **Utilisation de l'application Faits établissement** pour signaler les faits aux niveaux académique et/ou ministériel

- **Mise en place d'une fiche procédure**, communiquée à tous les personnels, pour encadrer la circulation et le traitement des signalements

LIBÉRER LA PAROLE DES ÉLÈVES

- Dès la rentrée 2025, **le recueil des témoignages des élèves est systématisé.**

- **Dans tous les établissements, en internat et à l'issue de voyages scolaires avec nuitée**, mise à disposition des élèves d'un **questionnaire** : en cas d'alerte, des entretiens avec des professionnels sociaux, de santé et des psychologues seront organisés

- **Mobilisation du 119 Enfance en danger** pour alerter les équipes académiques de signalements d'abus et **vérification de l'affichage obligatoire du 119** dans tous les établissements recevant des mineurs

RENFORCER LES CONTRÔLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT

- L'inspection des établissements privés sous contrat est intensifiée et **élargie aux questions de climat scolaire.**

- **60 inspecteurs supplémentaires** avec des profils variés (santé, social) pour favoriser une approche pluridisciplinaire : 30 à la rentrée 2025 et 30 à la rentrée 2026

- **Mission d'appui au sein de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)** pour renforcer la formation des inspecteurs chargés des contrôles

- **Objectif de 40 % d'établissements inspectés** sur les 2 prochaines années, avec 50 % des contrôles réalisés sur site et 1 000 contrôles réalisés d'ici la fin de l'année civile 2025

Renforcer le lien entre l'école et les parents

- 
- L'accueil des parents à l'école est renforcé pour contribuer à **bâtir un dialogue régulier et apaisé avec les équipes éducatives.**
 - **Les parents sont sensibilisés à la lutte contre les violences** et à la prévention des risques liés à un usage inapproprié des écrans.
 - **Les parents sont associés à la scolarité de leurs enfants** et dans les décisions qui jalonnent leur parcours.
 - Les parents d'enfants à besoins éducatifs particuliers sont **mieux accompagnés.**

L'éducation est une œuvre collective, une responsabilité partagée entre la famille, l'école et l'ensemble des acteurs éducatifs. La coopération des parents est indispensable pour assurer le bien-être, l'autonomie et la réussite de leurs enfants.

Installer les conditions d'un dialogue régulier et apaisé

Une véritable alliance éducative

Les parents doivent comprendre les enjeux de l'école et se sentir suffisamment en confiance pour adopter une posture de dialogue avec les acteurs de la communauté éducative, dès les premières années et tout au long de la scolarité. Tout doit être mis en œuvre pour qu'ils deviennent partenaires de l'école. À cet effet, **une charte de la relation entre les parents et l'école sera élaborée par le ministère** et déclinée dans chaque école et chaque établissement afin de formaliser ce à quoi chacun s'engage pour favoriser l'épanouissement et la réussite des élèves, dans une logique de coéducation. **Le respect mutuel en est la condition essentielle.**

Une école ouverte aux parents

Les parents sont partie prenante des temps forts de la vie des écoles et des établissements. Toutes les occasions doivent être saisies pour leur permettre de découvrir les productions de leurs enfants, de mesurer leurs progrès, de participer à des séances d'apprentissage et de célébrer leur réussite aux examens. De l'école au lycée, des espaces dédiés peuvent être mis à la disposition des parents pour favoriser les échanges aux côtés des équipes éducatives. Des actions accessibles et adaptées aux besoins de chacun seront mises en place pour favoriser la participation de toutes les familles à la vie de l'école.

Par ailleurs, le dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE), co-piloté par les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'intérieur, aide les parents étrangers primo-arrivants à comprendre l'école et ses valeurs, et à apprendre le français afin de favoriser la réussite scolaire de leurs enfants et leur intégration.

Sensibiliser les parents à l'amélioration du climat scolaire

Une lutte commune contre toutes les formes de violence

Les parents contribuent activement à l'instauration d'un climat scolaire apaisé, favorable à la réussite de leurs enfants. Ils partagent la responsabilité des équipes éducatives dans la lutte contre tous les phénomènes de violence et dans la lutte contre le harcèlement. Dès cette rentrée, une réunion sera organisée pour l'ensemble des parents de collégiens et lycéens, afin de présenter les règles de vie de l'établissement, les objets interdits et les questions relatives à la sécurité et au respect des valeurs de la République. Ce temps d'échange sera également l'occasion de **rappeler le rôle essentiel des familles aux côtés des équipes éducatives, pour prévenir et combattre le harcèlement et les phénomènes de violence.**

Accompagner les mesures disciplinaires

En cas d'exclusion définitive d'un élève, **le protocole d'accompagnement et de responsabilisation des familles est étendu.** Il vise à formaliser les engagements de l'élève dans son nouvel établissement et est transmis au maire pour information, dans le cadre de la coopération entre chefs d'établissement et élus locaux.

Numérique et écrans : les parents peuvent aider

L'apprentissage de la citoyenneté numérique ainsi que les risques liés à la surexposition aux écrans et aux usages inappropriés du numérique seront également évoqués à l'occasion des réunions de rentrée.

Les parents seront sollicités pour faciliter la mise en place du dispositif Portable en pause pour les collégiens, mais aussi plus globalement pour réfléchir à la place du numérique. Ils peuvent jouer un rôle primordial :

- en s'interrogeant sur leurs propres pratiques ;
- en montrant l'exemple ;
- en s'informant et en prenant conscience de ce qui peut se passer sur Internet et sur les réseaux sociaux, souvent hors de leur contrôle ;
- en s'intéressant à ce que font leurs enfants avec leurs écrans et en imaginant avec eux des activités alternatives hors écrans ;
- en prenant conscience des effets néfastes des écrans sur la santé de leurs enfants et particulièrement sur leur santé mentale ;
- en fixant à la maison des règles conformes aux repères d'âge que préconise le ministère et notamment en évitant de donner un smartphone trop tôt ;
- en participant au dialogue avec les équipes éducatives pour rester en cohérence entre ce qui se passe à l'école et à la maison.

Impliquer les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants

Les parents jouent un rôle déterminant dans la réussite de leurs enfants et dans le respect des compétences des équipes éducatives, notamment par le soutien qu'ils apportent aux exigences de l'école et par l'intérêt qu'ils portent aux apprentissages que leurs enfants y réalisent, aux difficultés qu'ils y rencontrent et au parcours qu'ils y construisent progressivement. L'article L. 312-3 du Code de l'éducation **rend obligatoires les relations d'information mutuelle entre les enseignants et les familles.**

Les parents sont informés très régulièrement grâce au carnet de liaison ou de correspondance, par voie numérique mais également au travers de rencontres, des progrès et éventuelles difficultés de leurs enfants. Des restitutions des évaluations nationales sont organisées pour eux, des temps de bilan sont proposés régulièrement. Ils sont reçus par l'équipe éducative lorsqu'ils en font la demande.

Les parents doivent davantage prendre part à la construction du parcours d'orientation de leurs enfants. Le **plan Avenir** prévoit l'organisation de rencontres spécifiques parents-élèves-professeurs au deuxième trimestre de 3^e pour préparer l'entrée au lycée, et au deuxième trimestre de la 2^{de} générale et technologique pour envisager la voie générale et le choix des spécialités ou la voie technologique.

Accompagner les parents d'enfants à besoins éducatifs particuliers

En lien avec les services de santé scolaire et les partenaires locaux, **les familles sont associées au repérage et à l'accompagnement des besoins des élèves**, qu'ils soient médicaux, psychologiques ou sociaux, afin de favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque enfant. Les mesures prises en faveur de la santé et du bien-être des élèves **accordent une place centrale aux parents, qui :**

- alertent la communauté éducative des fragilités ou des besoins de leur enfant ;
- donnent leur accord pour qu'il soit reçu et diagnostiqué par un professionnel de santé ;
- partagent avec la communauté éducative les informations essentielles pour la prise en charge et les adaptations à mettre en place ;
- accompagnent leur enfant aux rendez-vous de suivi ;
- acceptent de mettre en place à la maison les actions préconisées par les professionnels de santé et les personnels éducatifs.



Les pôles d'appui à la scolarité (PAS), dont la généralisation est engagée à cette rentrée, apportent des réponses rapides et adaptées aux besoins des élèves, sans nécessiter une reconnaissance de handicap. Les parents y trouvent un interlocuteur dédié, qui les écoute, les informe et construit avec eux des solutions adaptées. Cette collaboration renforce la confiance entre familles et école et garantit une meilleure continuité dans le parcours de l'enfant.

Une meilleure représentation des parents à l'école

L'article L. 111-4 du Code de l'éducation **attribue aux parents d'élèves le rôle de membres de la communauté éducative à part entière.** Par l'intermédiaire de leurs représentants, élus une fois par an, ils sont conviés à participer à différentes instances de la vie de l'école ou de l'établissement : conseils d'école, conseils de classe et conseils d'administration. Ils bénéficient d'un droit de regard sur le fonctionnement de l'école ou de l'établissement. Le décret n° 2006-935 du 28 juillet 2006 reconnaît par ailleurs le rôle des associations de parents d'élèves et facilite l'exercice du mandat des représentants des parents.

La représentation des parents au sein des instances de l'école ou de l'établissement doit être encouragée et facilitée. À partir de cette rentrée, le vote par voie électronique est encouragé, en complémentarité du vote par bulletin papier.

Lutter contre le harcèlement à l'école

À RETENIR

→ La politique de lutte contre le harcèlement à l'école repose sur le plan interministériel annoncé en septembre 2023 :

100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions.

En 2025 :

- **Les écoles, collèges et lycées publics** ont constitué une équipe ressource de 5 personnels formés au traitement des situations ;
- **115 133** collégiens et lycéens se sont portés volontaires pour être ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement ;
- **5 591 941** élèves ont participé à la journée nationale Non au harcèlement.

→ Une plateforme numérique permet d'**accompagner le plan de prévention** de chaque école et de chaque établissement.

→ Prévenir pour protéger

Former tous les personnels

D'ici 2027, **tous les personnels de l'éducation nationale** devront avoir reçu une formation sur le harcèlement en deux volets :

- un parcours de **6 h de formation** (3 h en ligne sur Magistère, 3 h en présentiel) pour prévenir et repérer les situations de harcèlement ;
- l'appui d'**une équipe ressource dans chaque établissement**, pilotée par un coordonnateur, pour accompagner la mise en œuvre de la politique de prévention.

Impliquer les élèves

Afin de permettre aux élèves de **réfléchir collectivement aux comportements à adopter** au sein de la communauté scolaire, ils bénéficient de **10 heures annuelles d'apprentissage du CP à la terminale**. Ces temps leur permettent de se sensibiliser et de se former à la prévention du harcèlement et au développement des compétences psychosociales. Une plateforme numérique propose des **parcours modulables qui s'adaptent aux besoins et aux réalités** de chaque école ou établissement.

Dans le second degré, **chaque établissement compte 10 élèves ambassadeurs** formés et accompagnés par un adulte référent.

Ainsi, **plus de 100 000 élèves volontaires** ont d'ores et déjà été formés pour repérer, accompagner et alerter en cas de situation de harcèlement.

Renforcer l'alliance éducative

Dans chaque école et établissement, lors des réunions de rentrée, **une information est mise en place à destination des familles** afin de leur présenter la politique de lutte contre le harcèlement.

Une plateforme dédiée, **Non au harcèlement – Des clés pour les familles**, est également accessible en ligne (nah-familles.cned.fr) et propose une formation avec des vidéos, témoignages et fiches pratiques pour mieux comprendre le harcèlement scolaire et savoir comment agir.

À cette rentrée, le **dispositif des parents ambassadeurs** permettra aux parents volontaires d'être formés afin de devenir un lien essentiel entre l'école et les familles. Dans cette perspective, les établissements sont incités à **associer les parents à la Journée nationale de lutte contre le harcèlement**, le 6 novembre 2025.

→ Détecter et agir rapidement

Des outils de mesure

Détecter le harcèlement, c'est d'abord **écouter**. Comme chaque année depuis 2023, tous les élèves du CE2 à la terminale sont invités à remplir **un questionnaire d'auto-évaluation** dans le cadre d'une enquête organisée en novembre, lors de la journée nationale Non au harcèlement. Ce moment clé permet d'avoir **une photographie précise de ce que vivent les élèves à l'école**. Les résultats font également l'objet d'une analyse statistique présentée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

Simplifier les signalements

Pour **faciliter la prise en charge d'une situation de harcèlement**, plusieurs mesures sont mises en place :

- des référents sont identifiés ;
- le **numéro national 3018** est dédié aux signalements ;
- des lignes académiques sont également accessibles.

Cette organisation permet d'**agir rapidement**, de manière coordonnée et adaptée, en garantissant la traçabilité des signalements, la confidentialité et la sécurité des informations recueillies.

→ Accompagner et encourager

Des réponses systématiques et adaptées

Chaque situation signalée est traitée selon un **protocole national** actualisé en 2023. Celui-ci fixe un **cadre d'action précis** : évaluation des faits, information des familles et réponse rapide dans un délai court. Les directeurs d'école et les chefs d'établissement sont accompagnés dans cette mission par des référents départementaux et académiques. Des **mesures disciplinaires** peuvent être prises à l'encontre des élèves auteurs : exclusion, changement d'établissement, voire signalement judiciaire. Des alternatives éducatives peuvent également être proposées, comme des stages de citoyenneté, de la médiation ou des démarches de justice restaurative.

Dès la rentrée 2025, des documents ressources seront mis à disposition des équipes éducatives des premier et second

degrés. Ces ressources leur permettront d'appliquer un processus commun de prise en charge des situations : formalisation du protocole de prise en charge d'une situation d'intimidation ou de harcèlement en école, en collège ou en lycée, suivi des situations, lien avec les familles. L'objectif est d'assurer une réponse cohérente, rapide et systématique.

Valoriser les initiatives collectives

L'engagement des élèves constitue un levier essentiel de la lutte contre le harcèlement. L'éducation nationale encourage leur participation à des temps forts tels que la journée nationale Non au harcèlement, le *Safer Internet Day* ou encore des projets portés par les conseils de vie collégienne et lycéenne. Ces actions valorisent les comportements responsables et participent à l'amélioration du climat scolaire.

En 2025, **plus de 180 000 élèves ont pris part au prix Non au harcèlement**, à travers plus de **5 000 projets**. La création du **prix des écoliers** et du **prix des élèves ambassadeurs** a mobilisé plus de **90 000 votants** dès cette première édition.

Les temps forts de prévention du programme Phare

Le programme Phare, destiné à lutter contre le harcèlement à l'école, au collège et au lycée, prévoit trois temps forts de prévention au cours de l'année scolaire.

- **La journée nationale Non au harcèlement**, qui aura lieu le 6 novembre 2025, permet de sensibiliser les élèves et de leur proposer la passation d'un questionnaire d'auto-évaluation.
- **Le prix Non au harcèlement** invite les élèves à conduire, au cours du 1^{er} trimestre, un travail collectif de création de supports de sensibilisation, pour favoriser l'émergence d'une cohésion de groupe dès le début de l'année scolaire.
- **Le Safer Internet Day**, le 10 février 2026, ouvre une séquence de sensibilisation aux usages du numérique afin d'encourager les comportements responsables et positifs en ligne.

Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école

À RETENIR

- **Le dispositif Portable en pause**, qui prévoit une mise à l'écart effective des téléphones portables des élèves, est généralisé au collège.
- Chaque lycée engagera **une réflexion pour intégrer le numérique** dans son projet d'établissement.
- **Les mises à jour dans les espaces numériques de travail (ENT)** et les logiciels de vie scolaire seront suspendues le soir et en fin de semaine.

→ Installer le dispositif **Portable en pause**

Une expérimentation positive

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, plus de **32 000 collégiens ont expérimenté la mise à l'écart du téléphone portable**, à travers des dispositifs variés choisis localement – boîtes collectives, pochettes individuelles, casiers. Cette expérimentation a produit des **effets positifs sur le climat scolaire**, la concentration des élèves et le bien-être général dans les établissements l'ayant mise en place. Une diminution des signalements de cyberharcèlement et d'incidents liés aux réseaux sociaux a également été constatée.

La généralisation du dispositif au collège

Compte tenu des effets positifs observés sur le climat scolaire et les apprentissages, le dispositif **Portable en pause** sera **généralisé dès la rentrée**. Chaque collège définira la modalité de mise à l'écart des téléphones (ou tout objet connecté) qu'il souhaite adopter, en concertation avec les membres de la communauté éducative, notamment les collectivités territoriales et les parents d'élèves. Cette organisation, adaptée aux spécificités de l'établissement, sera **inscrite dans le règlement intérieur**.

Dans les lycées, **une réflexion sera menée avec les élèves et la communauté éducative** sur le numérique, et notamment sur la place du téléphone portable et des objets connectés. Cette réflexion doit être construite au sein des instances de démocratie scolaire et a vocation à nourrir le projet d'établissement.



Des mesures complémentaires

Pour atténuer les effets délétères des informations reçues à toute heure (notes, devoirs, etc.), **leur diffusion sera suspendue dans les ENT et les logiciels de vie scolaire par défaut le soir (de 20 h à 7 h) et en fin de semaine (du vendredi 20 h au lundi 7 h).**

Ces plages horaires pourront être adaptées si nécessaire par les chefs d'établissement. Dans la continuité de cette mesure, et plus particulièrement au collège, **un temps devra être consacré à chaque heure de cours** pour que les élèves prennent note de leurs devoirs et mémorisent le travail à faire.

Le déploiement d'un module de sensibilisation auprès des lycéens

À partir de janvier 2026, les élèves de 4^e et de 2^{de} bénéficieront d'un module de prévention baptisé « L'AIDER »

(apprendre à identifier, discerner, écouter et réagir). Construit avec des psychiatres spécialistes de l'enfance et de l'adolescence, il permet aux élèves d'apprendre à mieux repérer et aider leurs camarades en souffrance, à accéder plus facilement aux ressources d'aide disponibles.

→ Éduquer au numérique et accompagner les familles

À la rentrée, **des repères clairs seront diffusés à l'ensemble de la communauté éducative** pour que l'usage du numérique à l'école s'inscrive dans une démarche réfléchie, protectrice et émancipatrice pour les élèves. Ces repères préciseront les **modalités recommandées d'exposition** aux écrans et d'utilisation du numérique, notamment en classe. Ils doivent permettre de développer les compétences numériques des élèves, ainsi que leur esprit critique.

À l'occasion des réunions de rentrée, les écoles et les établissements scolaires organiseront en lien avec la communauté éducative, et tout particulièrement **avec les familles, une réflexion sur les usages du numérique** et les risques de la surexposition aux écrans. Des ressources d'accompagnement seront fournies dès la rentrée aux établissements.

Inscrire la santé au cœur de l'école

À RETENIR

- Pour réaffirmer l'importance de la santé à l'école, **la collaboration avec les acteurs en santé** est renforcée localement et les **procédures administratives simplifiées**.
- **La santé mentale est inscrite comme une priorité de l'éducation nationale**, qui marque une contribution de premier plan à la Grande Cause nationale 2025.
- Dès la rentrée, **chaque école, collège et lycée** mettra en place **un protocole dédié à la santé mentale**.

→ *Faire de la santé des élèves un enjeu partagé par toute la communauté éducative*

Les Assises de la santé scolaire ont permis de réaffirmer les trois piliers de la santé scolaire :

la prévention, la détection et la promotion de la santé des jeunes. Trois objectifs ont été fixés :

- mieux détecter et prendre en charge ;
- renforcer l'appui aux équipes éducatives ;
- sensibiliser et prévenir.

La mobilisation des personnels de santé et des partenaires de l'école

La santé des élèves, entendue dans sa globalité comme un état de bien-être physique, mental et social, est une condition essentielle de leur réussite. Elle commence dans l'école ou l'établissement, où l'attention portée à leurs besoins fondamentaux (physiologiques ou psychologiques, en particulier de sécurité affective ou d'estime et d'accomplissement de soi) doit être une priorité. S'ils perçoivent des signes de mal-être chez un élève, **les personnels sociaux et de santé de l'établissement interviennent, l'accueillent, évaluent la situation et, si besoin, assurent une orientation vers un partenaire de soin.**

À compter de cette rentrée, **un pôle « santé, bien-être et protection de l'enfance » composé de professionnels de santé, de**

Détecter dès le plus jeune âge : 100 % des élèves doivent bénéficier d'une analyse personnalisée de leur situation de santé

Les partenariats avec les acteurs locaux de santé sont renforcés pour assurer, dès les premières années de scolarité, la détection des fragilités et garantir une prise en charge plus efficace.

L'objectif est de garantir que, d'ici la rentrée 2026 :

- **100 % des enfants de 3 à 4 ans bénéficient d'un dépistage des troubles de santé :**
- **100 % des élèves de 6 ans disposent d'une analyse personnalisée de leur situation de santé.**

psychologues de l'éducation nationale et de personnels sociaux sera mis en place dans chaque département. Ce pôle évalue les besoins du territoire et construit un plan d'action adapté. Cette organisation permettra de mieux repérer les élèves en difficulté, d'intervenir précocement et de mobiliser les bons relais, en lien avec les acteurs de santé locaux (protection maternelle et infantile, médecins, assurance maladie, etc.).

Pour soutenir cette ambition et recentrer les personnels de santé de l'éducation nationale sur leur cœur de métier, **de premières actions de simplification administrative pour les médecins sont mises en œuvre dès la rentrée**. Par exemple, les aménagements pédagogiques du plan d'accompagnement personnalisé (PAP) pourront être mis en place dans le cadre d'une réunion de l'équipe éducative sans attendre l'avis du médecin scolaire.

Un meilleur appui aux équipes éducatives

Les mesures des Assises de la santé scolaire s'inscrivent dans le cadre plus large de la démarche « École promotrice de santé », qui vise à faire du bien-être des élèves une priorité à tous les niveaux. Chefs d'établissement, directeurs d'école et cadres de l'éducation nationale en sont les premiers acteurs. Pour les accompagner, **de nouveaux modules de formation en ligne leur sont proposés en cette rentrée** afin de mieux piloter cette dynamique.

Renforcer le lien avec les familles

Les familles sont associées à chaque étape du repérage et de l'accompagnement des élèves, tant en matière de santé (prévention, suivi médical, hygiène de vie, alimentation, sommeil, activité physique) **que de santé mentale** (bien-être émotionnel, gestion du stress, repérage précoce des troubles psychiques).

Des temps d'information réguliers, organisés sous forme de réunions, d'ateliers ou via des supports numériques, leur permettent de mieux comprendre les enjeux de santé et de santé mentale à l'école, d'identifier les ressources disponibles et de renforcer leur rôle de soutien auprès de leur enfant.

Les personnels sociaux et de santé travaillent en partenariat étroit avec les familles afin de co-construire des réponses adaptées aux besoins de l'élève, de favoriser le suivi des recommandations médicales et psychologiques et de faciliter l'accès aux dispositifs existants de prévention, de soin et d'accompagnement.

→ Agir tous ensemble en faveur de la santé mentale

Les Assises de la santé scolaire ont permis **d'inscrire la santé mentale comme une priorité** et de marquer la contribution de premier plan de l'éducation nationale à la Grande Cause nationale. 12 mesures sont venues organiser la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative : chaque personnel, au quotidien, doit pouvoir agir, à son niveau, du repérage à la prise en charge, et jouer un rôle spécifique formalisé dans le protocole santé mentale.

La santé mentale des jeunes : un constat qui appelle réaction

- **8 % des élèves de maternelle et 13 % des élèves d'élémentaire** présentent **un trouble probable de santé mentale**

(Étude nationale sur le bien-être des enfants, Santé publique France, 2022)

- Sur la période 2018-2022, la **prévalence du risque de dépression** pour les collégiens et lycéens a augmenté :

- **de 5,2 % à 6,9 % chez les garçons.**

- **de 13,4 à 21,4 % chez les filles.**

(Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances, Santé publique France, enquête Enclass, 2024)

- Sur les trois dernières années, le **nombre d'hospitalisations en psychiatrie** des adolescentes a été quasiment **multiplié par 3.**

Mieux détecter et prendre en charge

Dès la rentrée, chaque école, collège et lycée met en place un protocole santé mentale précisant le rôle de chacun dans la prévention, le repérage et l'accompagnement des élèves. Cette démarche est coordonnée localement par les directions académiques avec l'appui d'équipes pluridisciplinaires.

Un parcours de formation en ligne est proposé aux personnels de direction et d'inspection afin de les aider à mobiliser leurs équipes autour de la santé mentale. L'ensemble des personnels pédagogiques et éducatifs bénéficie d'un module de sensibilisation, tandis que **deux « personnels repères »** par collège, lycée et circonscription

reçoivent une formation approfondie pour détecter les signes de mal-être et orienter les élèves vers les structures adaptées.

Les liens avec les maisons des adolescents sont renforcés, sur la base de conventions établies avec chaque structure, pour faciliter l'accompagnement des jeunes en difficulté et sécuriser leur parcours. Par ailleurs, **un dispositif « coupe-file » avec les centres médico-psychologiques (CMP)** garantit aux élèves repérés un accès prioritaire aux soins.

Renforcer l'appui aux équipes éducatives

Dès la rentrée, 100 conseillers techniques en santé mentale auprès des directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen) sont déployés pour renforcer le suivi et le soutien au sein des établissements scolaires.

Sensibiliser et prévenir

À partir de janvier 2026, les élèves de 4^e et de 2^{de} bénéficieront du module « L'AIDER »

(apprendre à identifier, discerner, écouter et réagir), un programme éducatif visant à développer l'attention à soi et aux autres, à repérer les situations de mal-être et à adopter des comportements adaptés face à une personne en difficulté.

Les principales étapes du protocole santé mentale

→ Dans chaque école, collège et lycée → Dès la rentrée 2025



REPÉRER

- **Quels signes ?**
- **Par qui ?** Tous, dont les personnels repères en santé mentale



ALERTE

- **Qui ?** Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement
- **Par quels moyens ?** Fiche d'alerte, email, oralement, etc.
- **Par qui ?** Tous
- **En cas d'urgence :** composer le 15 ou le numéro d'urgence prévention suicide 3114



ÉVALUER

- **Comment ?** Outils d'évaluation
- **Par qui ?** Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement



ADRESSER

- **En interne**
 - **Vers qui ?** Un autre personnel social ou de santé
- **En externe**
 - **Vers qui ?** Les professionnels sociaux ou de santé, en ville ou hôpital, partenaires de l'éducation nationale (centres médico-psycho-pédagogiques, maisons des adolescents, etc.)
 - **Par qui ?** Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement



ASSURER UN SUIVI

- **Comment ?**
 - Attention particulière à l'élève
 - Aménagements si nécessaire
 - Poursuite du suivi externe et lien avec les personnels sociaux et de santé
- **Par qui ?** L'équipe éducative et pédagogique

PROMOUVOIR LA BONNE SANTÉ MENTALE

- ✓ Constituer l'**équipe ressource** et informer de l'existence du protocole
- ✓ Effectuer un **diagnostic**
- ✓ **Accompagner** et **former** les adultes de l'école ou de l'établissement
- ✓ **Soutenir** et **outiller** les élèves sur la santé mentale
- ✓ Développer les **compétences psychosociales** (CPS)
- ✓ Développer le lien avec les **familles**

PLAN SANTÉ SCOLAIRE

12 mesures pour grandir en bonne santé

AGIR POUR LA SANTÉ, LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- 1.** **Prévention, détection et promotion de la santé :** recentrer les personnels sur leur cœur de métier en allégeant leur charge administrative.
- 2.** **Détecter dès le plus jeune âge :** 100 % des élèves doivent bénéficier d'une analyse personnalisée de leur situation de santé.
- 3.** **Garantir une prise en charge plus efficace :** faire alliance avec les partenaires de l'École.

AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE

- 4.** **Systématiser les protocoles dédiés à la santé mentale** dans toutes les écoles, collèges et lycées d'ici fin 2025.
- 5.** **Former à la santé mentale** les inspecteurs du premier degré et les personnels de direction.
- 6.** Former deux **personnels repères en santé mentale** dans chaque circonscription (premier degré) et dans tous les collèges et lycées d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026.
- 7.** Développer le partenariat avec les **maisons des adolescents**.
- 8.** Organiser un système de coupe-files pour faciliter **l'accès des élèves aux centres médico-psychologiques**.
- 9.** **Nommer 100 psychologues de l'éducation nationale conseillers techniques en santé mentale**, soit un par département.
- 10.** **Renforcer la formation des personnels sociaux et de santé** en faveur de la santé mentale.
- 11.** **Renforcer les compétences psychosociales** des élèves pour agir sur le climat scolaire et le bien-être des élèves.
- 12.** **Généraliser le déploiement d'un module de sensibilisation** auprès des lycéens et l'expérimenter auprès des collégiens.



Réaffirmer la politique de ressources humaines

À RETENIR

- **Un nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC)** au printemps 2026 :
 - pour 1,4 million d'agents ;
 - avec 50 % de la cotisation santé prise en charge par l'État.
- **Un nouveau plan national d'action pour l'égalité professionnelle femmes-hommes** couvrant les années 2025 à 2027.
- Un accompagnement des personnels plus individualisé avec le déploiement de **feuilles de route RH académiques**.
- La poursuite du déploiement des **mesures en faveur de l'encadrement**.

→ Mieux protéger les agents avec une nouvelle protection sociale complémentaire

Un régime solidaire

Dès le printemps 2026, un **nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC)** sera mis en place dans les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pour **améliorer la couverture santé et prévoyance des personnels**. Fruit de concertations avec les organisations syndicales, cette réforme vise à mieux protéger les agents tout au long de leur carrière. Elle participe à renforcer l'attractivité des métiers en plaçant la santé et la prévention au cœur des priorités RH.

Tous les agents actifs employés et rémunérés par les ministères et leurs établissements publics devront adhérer au nouveau régime de PSC en santé, sauf cas particuliers de dispense. Il concernera ainsi 1,4 million d'agents en activité et pourra aussi bénéficier à leurs ayants droit ou aux retraités, pour un **total de près de 3 millions d'adhérents**.

Des garanties qualitatives et abordables

Depuis 2022, les agents bénéficient d'une aide forfaitaire de 15 € par mois pour contribuer à leur complémentaire santé. Le nouveau régime remplace cette aide et va désormais plus loin.

Le panier de soins proposé est conçu pour garantir des remboursements de qualité, à un coût maîtrisé. Pour soutenir cette ambition,

l'État prendra en charge :

- **50 % de la cotisation au panier de soins** interministériel ;
- **50 % du coût de l'option souscrite**, dans la limite de 5 €.

Les garanties sont accompagnées d'un volet solidaire, avec des tarifs spécifiques pour les familles et les personnels retraités. Des services d'accompagnement social et de prévention santé seront également proposés.

Une couverture complémentaire en prévoyance est mise en place pour faire face aux aléas de la vie professionnelle (incapacité, invalidité, décès). Son adhésion est facultative, mais l'État contribuera à hauteur de 7 € par mois pour les agents qui y souscrivent.

→ Réaffirmer l'engagement pour l'égalité et la diversité

Après un premier plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle femmes-hommes, **le ministère chargé de l'éducation nationale poursuit son engagement avec un second plan 2025-2027**. Ce nouveau plan s'inscrit dans une démarche volontariste, reconnue par la labellisation Égalité-diversité de l'Afnor. Il vise à corriger les inégalités persistantes de carrière et de rémunération et les risques de discrimination. **Il repose sur sept axes :**

- conforter la gouvernance de l'égalité professionnelle ;
- favoriser la mixité des métiers et l'égal accès à toutes les fonctions et responsabilités ;
- évaluer, prévenir et corriger les écarts de rémunération et de carrière ;
- articuler vie professionnelle et vie personnelle ;
- prévenir et traiter discriminations, violences et agissements sexistes ;
- agir pour la santé des femmes au travail ;
- sensibiliser et former à une culture de l'égalité.

Chacun de ces axes décline des mesures concrètes pour un environnement de travail égalitaire, notamment :

- du mentorat, du marrainage ou du coaching pour un accès égal aux fonctions et responsabilités ;
- des aménagements de travail aux différentes étapes de la carrière et une meilleure connaissance des droits et services pour les futurs parents ;
- la prise en compte des risques professionnels spécifiques aux femmes ;
- un renforcement de l'offre de formation à l'égalité professionnelle.

→ Accompagner la fonction RH

Le plan d'accompagnement des métiers

Le ministère s'est doté d'une stratégie RH pluriannuelle pour une gestion des ressources humaines plus individualisée et qualitative pour ses agents. Dans ce cadre, **un plan d'accompagnement adressé à tous les agents de la communauté RH a été lancé en octobre 2024**. Il a pour objectif de les aider à mieux répondre aux besoins des personnels dont ils assurent le suivi, en renforçant leurs compétences et leurs bonnes pratiques communes.

Les rendez-vous du programme national d'accompagnement des métiers RH 2024-2025

De fin 2024 à juin 2025, dans le cadre du plan d'accompagnement, **6 conférences thématiques ont été organisées par des experts métier pour toute la communauté RH :**

- attirer et recruter de nouveaux talents ;
- réussir l'intégration des nouveaux personnels ;
- assurer la qualité du service RH ;
- mieux accompagner les parcours professionnels ;
- veiller à la santé et à la qualité de vie au travail (QVT) ;
- incarner une administration exemplaire en termes de développement durable, d'égalité, de diversité et d'inclusion.

Ces conférences ont rassemblé plusieurs milliers de personnes et ont été un lieu de partage de pratiques inspirantes et d'échanges sur les enjeux de la politique RH et la construction d'une culture socle commune de la gestion des ressources humaines.

Décliner localement les orientations de ressources humaines

Dans chaque académie, **des feuilles de route RH traduisent localement les priorités nationales** en matière de gestion des ressources humaines. Elles visent à mieux accompagner chaque agent grâce à une gestion plus individualisée, plus qualitative et mieux adaptée aux réalités du terrain. Elles regroupent ainsi des actions novatrices (recrutement, accueil, gestion administrative, évaluation, accompagnement, formation, qualité de vie au travail, etc.) qui répondent à des priorités d'attractivité, de fidélisation et de consolidation de la fonction RH. **Pour assurer leur mise en œuvre**, qui fera l'objet d'un suivi national, **les académies bénéficient d'un accompagnement méthodologique** conduit par la direction générale des ressources humaines (DGRH). Par ailleurs, **une IA générative expérimentée dans l'académie de Lyon sera généralisée dès la rentrée 2025**. Il s'agit d'un assistant conversationnel qui aidera les agents gestionnaires à répondre aux questions administratives ou réglementaires.

→ **Consolider les fonctions d'encadrement**

Le ministère compte aujourd'hui 20 600 cadres, dont 14 676 personnels de direction, 4 013 inspecteurs territoriaux et un peu plus de 2 000 cadres supérieurs détachés emploi fonctionnel. La politique ministérielle en faveur de l'encadrement vise à **renforcer l'attractivité des fonctions de cadre, fondamentales pour mettre en œuvre les priorités de l'action ministérielle et contribuer à la réussite des élèves.**

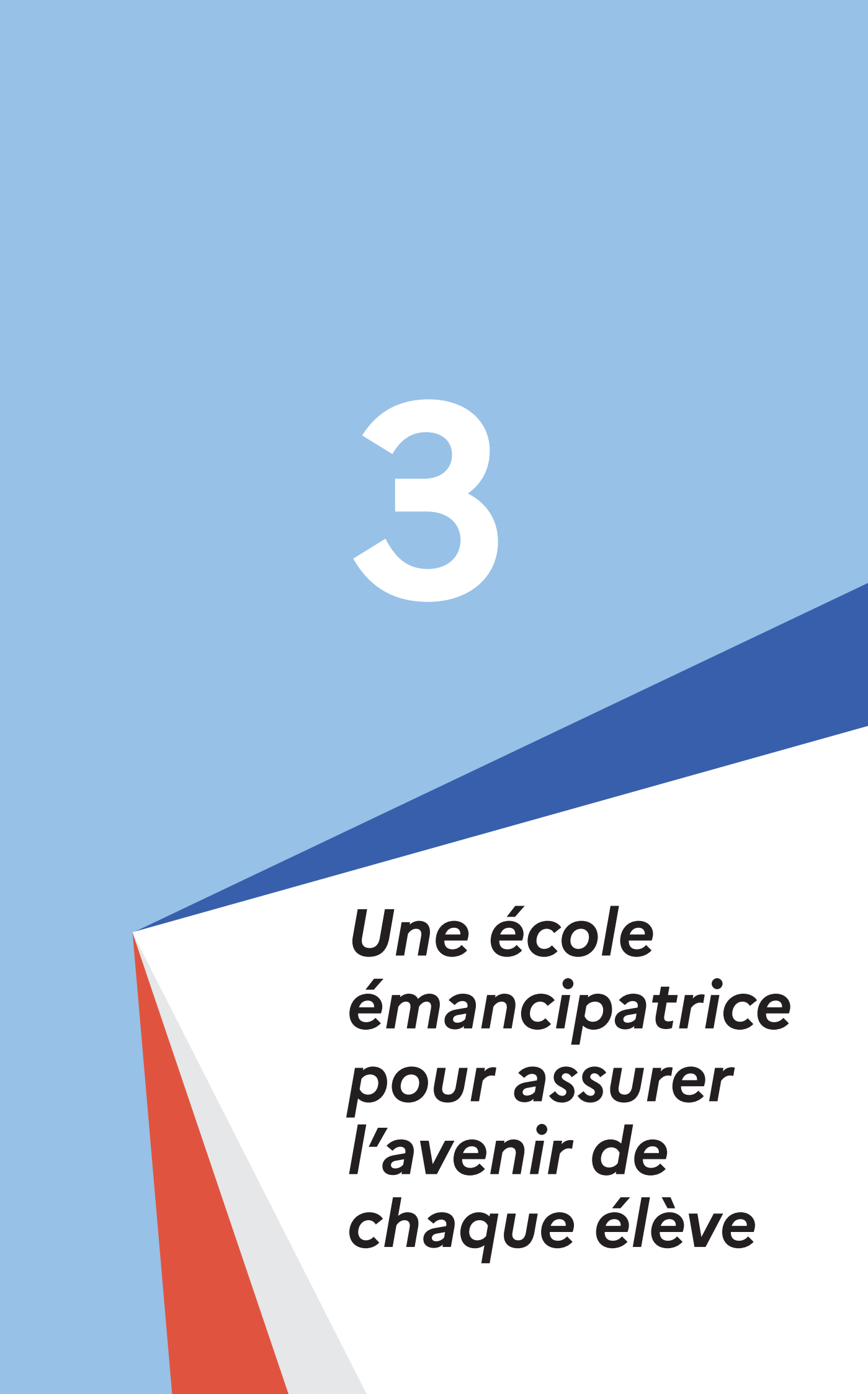
À la rentrée 2025, le ministère poursuit, avec les académies, le déploiement des mesures annoncées à l'automne 2024 pour **alléger et faciliter l'exercice du métier de personnel de direction.** Dans le même esprit, un travail est actuellement engagé pour identifier des mesures concrètes visant à **simplifier**

l'exercice des fonctions d'inspecteur, dans le premier comme dans le second degré.

En lien avec les académies, la formation continue des personnels de direction et des inspecteurs sera également consolidée pour mieux répondre aux besoins des élèves et des personnels.

En cohérence avec la réforme de la haute fonction publique lancée en 2021, **le ministère renforce également l'accompagnement proposé aux cadres supérieurs de l'administration centrale et des services déconcentrés** avec des initiatives comme les revues de cadres annuelles, le déploiement d'une offre de formation continue dédiée, ou encore les évaluations individuelles à 360° tous les six ans. Il s'agit de permettre aux cadres supérieurs du ministère d'adapter l'exercice de leurs missions aux évolutions du système éducatif et de valoriser le déroulement de leur carrière.



The background is composed of several geometric shapes. A large light blue triangle occupies the top half. Below it, a dark blue triangle points upwards from the bottom right. The bottom left corner features a white triangle pointing upwards, which is partially overlaid by a red triangle pointing downwards. The number '3' is centered in the light blue area.

3

***Une école
émancipatrice
pour assurer
l'avenir de
chaque élève***

Éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

OBJECTIFS

→ Transmettre des valeurs fondamentales comme le respect de soi et des autres

→ Prévenir les discriminations énoncées à l'article 225-1 du Code pénal

→ Promouvoir l'égalité filles-garçons et lutter contre les stéréotypes

→ Protéger contre toutes les formes de violence en renforçant la capacité des élèves à demander de l'aide

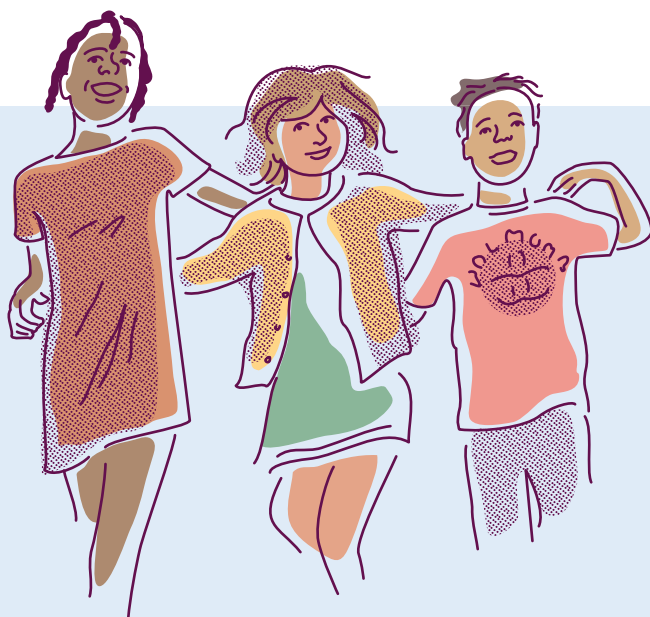
ÉDUCER À LA VIE AFFECTIVE ET RELATIONNELLE AU PREMIER DEGRÉ

Les notions abordées se **concentrent sur l'éducation à la vie affective et relationnelle.**

Le programme respecte le développement et la maturité des élèves, avec des thèmes comme :

- **apprendre à se connaître** et à connaître son corps ;
- améliorer le bien-être, **encourager les élèves à s'exprimer** ;
- permettre **des choix responsables** ;
- **respecter les autres et vivre ensemble** grâce au respect et à l'empathie ;
- prévenir **toutes les formes de violence.**

→ Les questions liées à la sexualité ne sont pas abordées avant le collège.



ÉDUIQUER À LA VIE AFFECTIVE ET RELATIONNELLE, ET À LA SEXUALITÉ AU SECOND DEGRÉ



Le programme aborde des sujets plus complexes tout en respectant l'âge des élèves.

Des notions biologiques d'anatomie et de reproduction, de prévention des risques, ainsi que des notions liées aux droits humains sont convoquées pour :

- **transmettre des connaissances** sur la sexualité et la santé, sur la reproduction, la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles ;
- **favoriser des choix éclairés** et responsables ;
- **lutter contre les discriminations** : sensibiliser aux stéréotypes, notamment de genre, et **promouvoir l'égalité et le respect** entre les sexes ;
- **prévenir les violences** sexuelles et le harcèlement : inculquer les notions de consentement, de respect et de droit.

UN DÉPLOIEMENT EFFECTIF DÈS LA RENTRÉE 2025

- ✓ Au moins **3 séances par an** conformément à la loi en vigueur depuis 2001 (article L. 312-16 du Code de l'éducation)
- ✓ Des programmes progressifs, **respectant la maturité et l'âge** des élèves

UNE MISE EN ŒUVRE ACCOMPAGNÉE

- ✓ Un **plan de formation national** est déployé pour accompagner les professeurs, incluant des sessions en académie et des parcours d'auto-formation en ligne
- ✓ Des **ressources sont mises à disposition** sur Éduscol pour guider les équipes éducatives dans la mise en place des séances

Garantir l'accès à l'école pour tous

À RETENIR

- **500 pôles d'appui à la scolarité (PAS)** maillent désormais le territoire, après une expérimentation dans quatre départements en 2024-2025.
- **L'accompagnement humain** est amélioré et **les équipes médico-sociales** sont davantage implantées dans les écoles.
- **477 000 livrets de parcours inclusifs (LPI)** sont déjà ouverts ; le dispositif devient l'interface unique permettant coordination et continuité.
- **70 nouveaux dispositifs pour les troubles du neurodéveloppement (TND)** et **25 personnes ressources TND** supplémentaires sont déployés dans le cadre de la stratégie nationale des TND.

Garantir l'accès à l'école pour tous est une exigence de justice sociale. À la rentrée 2025, cette exigence se traduit par des réponses concrètes, lisibles et immédiates pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. En poursuivant le déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS), l'École de la République :

- renforce sa coopération avec le secteur médico-social ;
- facilite l'accès pour tous au matériel pédagogique adapté (MPA), au matériel informatique notamment ;
- s'appuie sur un outil unique, le livret de parcours inclusif (LPI), pour coordonner les réponses éducatives.

Ce triptyque s'inscrit par ailleurs dans une mise en œuvre, coordonnée avec le secteur médico-social, des objectifs portés par la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (TND).

→ **Coordonner l'ensemble des acteurs d'un territoire**

Les pôles d'appui à la scolarité

Les pôles d'appui à la scolarité (PAS), expérimentés dans quatre départements à la rentrée 2024, sont **déployés dans toutes les académies en 2025**, avec 500 structures en place. Chaque PAS est animé par un binôme composé d'**un enseignant coordonnateur** et d'**un éducateur du secteur médico-social**.

Ils apportent des réponses rapides et adaptées aux besoins des élèves : aménagements pédagogiques, matériel spécifique, soutien éducatif ou médico-social ponctuel. **Ils peuvent être sollicités sans reconnaissance de handicap**, dès qu'un besoin apparaît. Les familles y trouvent un interlocuteur dédié pour les écouter, les orienter et leur proposer de premières solutions. **Les PAS mobilisent les acteurs du territoire** – collectivités, associations, professionnels – et soutiennent les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre d'une École plus inclusive.

Un accompagnement humain au plus près des besoins

L'accompagnement humain est le premier outil de l'École inclusive : **plus de 60 % des élèves en situation de handicap bénéficient d'une notification d'accompagnement par un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)**. Les AESH sont les professionnels de référence de l'École pour tous et ils doivent pleinement trouver leur place au sein des équipes éducatives.

À la rentrée 2025, trois départements expérimenteront une organisation renforcée de l'accompagnement humain, centrée sur la qualité et la continuité des interventions des AESH. Dans ces territoires, les directeurs d'école et chefs d'établissement définiront l'emploi du temps des AESH au plus près des besoins des élèves. Jusqu'à présent, dans le cadre des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés), les AESH pouvaient être rattachés à plusieurs établissements, ce qui rendait plus complexe leur appartenance pleine et entière à une communauté éducative. Dans

cette expérimentation, **les AESH pourront désormais être intégrés à la communauté éducative d'un unique établissement scolaire**, favorisant une meilleure coordination avec les équipes pédagogiques et un accompagnement plus cohérent des élèves.

Le médico-social à l'école

Plus de 500 000 élèves en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2024. Ils sont encore plus nombreux en cette rentrée 2025. Cette dynamique implique un engagement collectif fondé sur la **coopération entre les professionnels de l'éducation, du secteur médico-social et de l'ensemble de la communauté éducative**.

Conformément aux engagements pris lors du comité interministériel du handicap du 6 mars 2025, 100 établissements scolaires bénéficieront de l'appui direct d'équipes médico-sociales implantées au sein de l'école. Ces équipes accompagneront les élèves en situation de handicap ayant besoin d'un soutien éducatif ou de soins, afin de leur permettre de poursuivre leur scolarité en milieu ordinaire. Leur expertise viendra également renforcer les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre d'une scolarisation pleinement inclusive.

La stratégie TND

Si l'ouverture de 70 dispositifs était prévue dans le cadre de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (TND), certaines académies sont allées au-delà : **ce sont ainsi 75 dispositifs qui seront ouverts à la rentrée 2025**.

- **19 unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)**
- **32 dispositifs d'autorégulation (DAR) ou unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) dans le premier degré**
- **24 DAR dans le second degré**

Parallèlement, le **déploiement des personnes ressources TND (PR-TND)** se poursuit, en vue d'atteindre l'objectif de 100 postes d'ici 2027. Pour la deuxième année consécutive, 25 nouveaux PR-TND seront en poste dès la rentrée 2025.

L'objectif est clair : **rendre l'école pleinement accessible aux élèves avec TND** et leur permettre de développer des compétences scolaires et sociales, en cohérence avec les ambitions d'une École pour tous.

→ Développer le livret de parcours inclusif

Le livret de parcours inclusif (LPI) est l'**outil numérique de référence** pour une École pleinement inclusive. Il regroupe, dans une interface unique, **l'ensemble des réponses pédagogiques mises en œuvre** pour accompagner les élèves présentant des besoins particuliers, qu'ils soient en situation de handicap ou non. **Alimenté en continu par les équipes enseignantes**, accessible aux familles et aux professionnels concernés, il favorise la continuité des parcours, la transparence des actions engagées et la coordination entre les acteurs. Aujourd'hui, **477 000 élèves bénéficient d'un LPI**. **À la rentrée 2025, le LPI devient également l'outil de suivi des pôles d'appui à la scolarité**, qui y documentent les demandes exprimées, les accompagnements proposés et les réponses coordonnées avec les partenaires, notamment du secteur médico-social.

→ Proposer un matériel pédagogique adapté

Le matériel pédagogique adapté (MPA), notamment le matériel informatique, est un levier essentiel pour garantir l'accès effectif de tous les élèves aux apprentissages. Conçu d'abord pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap, il peut désormais également être **attribué en réponse de premier niveau**, sur proposition du pôle d'appui à la scolarité, à tout élève. **Ce matériel, prêté gratuitement**, suit l'élève tout au long de sa scolarité, même en cas de changement d'établissement. Grâce au travail conjoint des académies et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH), **les délais d'attribution du MPA ont été réduits** de deux semaines en un an, pour atteindre en moyenne huit semaines. L'ambition est de réduire encore ce délai pour qu'il ne dépasse pas six semaines à la rentrée 2026.

Le guide des bonnes pratiques pour le matériel pédagogique adapté

En vue d'optimiser les **procédures de distribution du matériel pédagogique adapté (MPA)** aux élèves, le ministère chargé de l'éducation nationale et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont publié **un guide de recommandations à destination des académies et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH)**, en s'appuyant sur des expériences réussies et des pratiques de travail vertueuses.

Ce guide, disponible sur Éduscol, permet aux académies et aux MDPH de renforcer l'équité d'accès au MPA, de mieux articuler les circuits de décision et donc de réduire les délais d'attribution. Il vise aussi à garantir une **meilleure adéquation entre les besoins des élèves, les prescriptions des professionnels et les réponses apportées**.

Améliorer les dispositifs de l'École inclusive

→ **Le comité national de suivi de l'École inclusive (CNSEI)**, institué en 2019, est un espace essentiel de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'École inclusive, notamment les associations de parents d'élèves en situation de handicap, les collectivités, les représentants de l'éducation nationale et du secteur médico-social. Le dernier CNSEI s'est tenu le **2 février 2025**.

UNE ÉCOLE INCLUSIVE QUI PROGRESSE

- **Amélioration de l'équipement des élèves en matériel pédagogique adapté (matériel informatique et outils d'accès aux apprentissages)**



7,6 semaines de délai moyen entre la notification MDPH et la délivrance du matériel auprès de l'élève en 2024, contre 9,4 semaines en 2023



83,2 % des départements ont mis en place une procédure de reconditionnement du matériel

- **Poursuite de l'enregistrement des élèves du secteur médico-social dans les bases de l'éducation nationale** (rentrée 2024) :

13 000 élèves scolarisés en unité d'enseignement du secteur médico-social disposent déjà d'un identifiant national élève (INE).

- **Fonctionnement en « dispositif intégré » de tous les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) accompagnant des enfants en situation de handicap** (décret du 5 juillet 2024) : une réponse qualitative qui favorise un parcours scolaire fluide, adapté à l'évolution des besoins des enfants, en permettant de mobiliser différentes modalités d'accompagnement (ambulatoire, accueil de jour ou de nuit) de manière souple, sans nouvelle notification de la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) en cas de changement.

UN DÉPLOIEMENT CONTINU

RENTRÉE 2025

→ **75 nouveaux dispositifs** pour les troubles du neuro-développement (TND)

- dont 19 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA)
- dont 32 dispositifs d'autorégulation (DAR) ou unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) dans le 1^{er} degré et 24 DAR dans le 2^d degré

→ **25 nouvelles personnes ressources TND (PR-TND)**

OBJECTIF 2027

→ **100 personnes ressources TND** (1 par département)

Mieux répondre aux besoins particuliers des élèves avec le pôle d'appui à la scolarité (PAS)

OBJECTIFS

- **Apporter des réponses** pédagogiques, éducatives ou médico-sociales rapides et adaptées aux élèves et à leurs familles
- **Coordonner** les ressources
- **Soutenir** les enseignants et les établissements

Pour les élèves, avec ou sans notification de la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) :

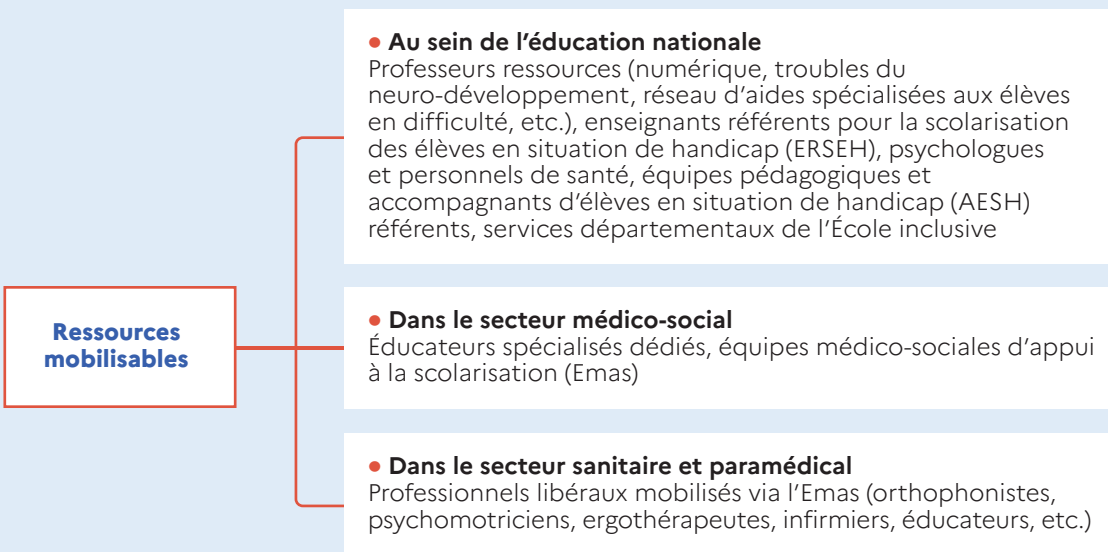
- avec des **besoins éducatifs particuliers** ;
- dans une **situation pouvant évoluer vers le handicap** ;
- en **situation de handicap**.

LES ÉQUIPES DU PAS

- Chaque PAS est animé par **un binôme composé d'un enseignant coordonnateur et d'un éducateur du secteur médico-social**.

Binôme permanent =
1 coordonnateur (éducation nationale) + 1 éducateur spécialisé (médico-social)

- Ce binôme **peut mobiliser différentes ressources** de l'éducation nationale et du territoire.



LES MISSIONS ET LES RÉPONSES DU PAS

- Le PAS **reçoit les familles** des élèves présentant des besoins particuliers et **expertise le besoin** des élèves en s'appuyant notamment sur le contenu du livret de parcours inclusif (LPI). Il fait ensuite appel aux ressources de son secteur et accompagne les équipes pour **mettre en place des aménagements et adaptations au sein de la classe** :

• **Accompagnement** pédagogique

• **Matériel** pédagogique adapté

• **Accompagnement** éducatif et médico-social

• **Accompagnement** humain

Permettre aux élèves de choisir librement leur avenir

À RETENIR

- Un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation dans chaque établissement avec, dès la 5^e, **quatre demi-journées pour devenir acteur de son parcours et découvrir des métiers et des formations.**
- La **formation de tous les professeurs principaux** à l'accompagnement à l'orientation, en commençant par ceux de 3^e dès cette rentrée 2025.
- Une **alliance renouvelée de l'État avec les Régions** pour mieux valoriser les métiers de demain.
- Plus de **800 ressources** mises à disposition des équipes pédagogiques sur la **plateforme Avenir(s).**

La concertation sur l'orientation lancée en novembre 2024 a souligné les inégalités rencontrées par les élèves dans leur orientation scolaire en fonction de leur genre et de leur origine sociale ou géographique. Afin de combattre ces inégalités, le plan Avenir a pour ambition de faire de l'orientation un levier d'ascension sociale et d'épanouissement personnel.

→ **Faire de l'orientation un projet partagé**

Un plan d'éducation à l'orientation dans chaque établissement

Dans chaque établissement, les équipes éducatives conçoivent **un programme d'action adapté aux besoins des élèves et de leurs familles**. Il doit permettre de lutter contre les inégalités de destin liées à l'origine sociale, territoriale ou au genre. Afin de guider le travail des chefs d'établissement, **des indicateurs** seront mis à leur disposition pour établir ce plan à compter de la rentrée.

Des professeurs principaux formés à l'accompagnement à l'orientation

Sous l'autorité du chef d'établissement, **les professeurs principaux sont les interlocuteurs privilégiés des élèves et de leurs parents**, notamment en matière d'orientation. En lien étroit avec les psychologues de l'éducation nationale, ils coordonnent les actions proposées aux élèves par l'équipe pédagogique. Dès l'automne 2025, **30 000 professeurs principaux de 3^e seront formés** pour accompagner à l'orientation. Des parcours d'auto-formation sur Magistère complètent le dispositif.

L'orientation : un enjeu central de coéducation

Les parents, premiers conseillers de leur enfant, doivent pouvoir s'impliquer pleinement dans ses choix d'orientation. Des **rencontres parents-élève-professeurs** consacrées au projet d'orientation seront organisées pour tous les élèves de 3^e et de 2^{de} **avant le conseil de classe du 2^e trimestre**. Pour faciliter le dialogue, des ressources sont mises à disposition :

- un guide des parents publié par l'Onisep ;
- des espaces dédiés aux familles sur la plateforme Avenir(s), dès janvier 2026.

Mieux structurer la politique d'orientation

Pour conforter la **complémentarité de l'État et des Régions** en matière d'orientation, une **convention clarifie les rôles de chacun** :

- l'État assure l'éducation à l'orientation ;
- les Régions informent sur les métiers et les formations et facilitent les liens avec les entreprises.

Chaque territoire établira d'ici la fin de l'année une **feuille de route locale** déployée dans les établissements. Les chefs d'établissement seront informés à chaque rentrée des offres régionales à destination des élèves.

→ Guider et soutenir les élèves

Dans un monde professionnel en mutation rapide, il est essentiel que les élèves deviennent acteurs de leur orientation, c'est-à-dire qu'ils acquièrent les compétences pour faire des choix éclairés tout au long de leur vie et pour découvrir le champ des possibles.

La plateforme Avenir(s)

La nouvelle plateforme **Avenir(s)**, développée par l'Onisep, rassemble les outils utiles à l'éducation à l'orientation de la 5^e à la terminale. Chaque élève dispose ainsi d'un accès gratuit à des informations complètes et adaptées à ses besoins et à des activités à réaliser en cours, pendant les heures de vie de classe, lors de demi-journées dédiées ou en autonomie. Ces activités sont conçues selon un **référentiel de compétences à s'orienter**. Plus qu'un outil de référence pour l'orientation, c'est une démarche pédagogique qui est proposée, avec des progressions adaptées à chaque niveau du parcours des élèves.

Quatre demi-journées dédiées à l'orientation

Dès la rentrée 2025, tous les élèves de la 5^e à la terminale bénéficieront de **quatre demi-journées annuelles** dédiées à l'orientation afin d'apprendre à s'orienter et de découvrir des métiers ou des formations : visites d'entreprise, forums, jeux de rôle, rencontres avec des professionnels ou des rôles modèles. En complément des stages de découverte en

3^e et en 2^{de}, l'objectif est de **faire connaître à chaque élève un panel élargi de métiers** (de l'ordre de 40 à 50, contre 10 à 15 en moyenne aujourd'hui).

Les stages de découverte en 3^e et en 2^{de}

La séquence d'observation en milieu professionnel, **obligatoire pour tous les élèves de 3^e (plus de 800 000) et de 2^{de} générale et technologique (plus de 560 000)**, est un puissant levier pour diversifier les parcours de réussite du collège à l'enseignement supérieur, **en luttant contre l'auto-censure, les inégalités sociales et territoriales et les représentations genrées des métiers**. Elle constitue une opportunité pour les acteurs du monde économique, technologique et professionnel, tant public que privé, de faire découvrir leurs métiers aux jeunes et de contribuer ainsi à enrichir et diversifier leurs projets d'orientation et leurs aspirations. En juin 2025, parmi les élèves de 2^{de} générale et technologique :

- **81 %** se sont déclarés satisfaits de leur stage ;
- **89 %** l'ont trouvé intéressant ;
- **92 %** ont pu y découvrir de nouveaux métiers.

Le stage permet également aux élèves, dans le cadre du parcours Avenir, de développer leur sens de l'engagement et de l'initiative. Le ministère met à disposition la **plateforme nationale « 1 élève, 1 stage »** qui permet aux entreprises de déposer des offres de stages sur tout le territoire et aux élèves d'y candidater directement.

Mieux préparer la transition lycée-enseignement supérieur

La plateforme **Parcoursup** est rendue plus lisible grâce à **des indicateurs (taux d'insertion, chances d'admission, position sur les listes d'attente) mis à disposition des élèves**.

Le module **Mon Projet Sup** est également proposé aux lycéens via la plateforme Avenir(s), pour les guider dans la construction de leur projet professionnel.

Le plan Avenir prévoit aussi de **mieux valoriser l'année de césure post baccalauréat** pour les élèves qui font le choix d'une expérience professionnelle ou associative en France ou à l'étranger : ils seront mieux informés de la **possibilité de conserver leur affectation Parcoursup pour la rentrée suivante**.

Afin de favoriser la poursuite d'études sur tout le territoire, la plan Avenir soutient les Campus connectés, implantés notamment hors des grandes agglomérations.

PLAN AVENIR

Permettre une orientation choisie

OBJECTIFS

- Lutter contre la reproduction des inégalités sociales, territoriales et de genre
- Faciliter l'accès aux dispositifs d'information et d'accompagnement
- Accompagner vers l'enseignement supérieur

LES PRINCIPES DU PLAN AVENIR

• Égalité et équité

Les parcours des élèves doivent être moins sujets aux déterminismes géographiques, sociaux et de genre

• Émancipation et responsabilité

Le champ des possibles doit être large, les choix éclairés et les jeunes et les familles pleinement associés aux décisions

• Accompagnement et droit à l'erreur

À chaque étape du parcours, des passerelles doivent permettre des changements de trajectoire

LES 6 PRIORITÉS

1. Faire de l'orientation un projet partagé

- Un **projet d'orientation sur mesure** dans chaque collège et lycée
- Des **professeurs principaux mieux formés**
- Une meilleure **information des familles**

2. Éduquer à l'orientation dès la 5^e

- Un **programme d'éducation à l'orientation**
- 4 demi-journées pour **explorer le monde professionnel**
- Une **nouvelle plateforme d'aide à l'orientation : Avenir(s)**

3. Mieux préparer les élèves au supérieur

- Une meilleure prise en compte des compétences sur **Parcoursup**, avec la **nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re}**
- **Mon Projet Sup**, le coach digital des lycéens sur Avenir(s)

4. Faciliter la transition vers le supérieur

- La valorisation de **l'année de césure post-bac**
- Un **meilleur accompagnement en BTS** renforcé
- **Des voies d'accès** diversifiées vers les études supérieures
- Un meilleur accès au supérieur **sur tout le territoire** (campus connectés, études de santé)

5. Mieux préparer aux métiers d'avenir

- **Plan Filles et maths** : des classes à horaires aménagés en sciences et maths (4^e-3^e) et des rencontres avec des rôles modèles
- De nouveaux **programmes pour les enseignements technologiques**

6. Mieux articuler les actions entre l'État et les Régions

- Une **charte orientation** entre l'État et les Régions
- Une **feuille de route** par territoire
- Une **offre de formation** adaptée aux besoins de l'économie

Renforcer l'égalité filles-garçons à l'école

À RETENIR

→ Un plan Filles et maths ambitieux :

- **30 000 filles** qui gardent la spécialité mathématiques en terminale d'ici 2030 ;
- **création de classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences** au collège ;
- **sensibilisation et formation des personnels** à la prévention des stéréotypes de genre ;
- **systématisation des rencontres avec des rôles modèles féminins** à partir de la 3^e.

→ **Une quatrième campagne de labellisation Égalité filles-garçons** dans le second degré pour poursuivre la dynamique des 1 500 établissements déjà labellisés.

→ Favoriser l'accès des filles aux filières de l'ingénierie et du numérique

Alors que notre pays a plus que jamais besoin d'ingénieurs et de techniciens et que les filières scientifiques débouchent sur des métiers plus rémunérateurs, il est impératif de lutter contre les stéréotypes qui contribuent à détourner les filles de ces filières et d'**encourager l'appétence des filles pour les mathématiques et les sciences** et leur sentiment de légitimité à y réussir. C'est le sens des mesures du **plan Filles et maths**, qui visent à faire évoluer des choix d'orientation encore trop marqués par les stéréotypes.

Des personnels formés à une pédagogie égalitaire

L'égalité entre les filles et les garçons en sciences doit s'inscrire **au cœur des enseignements et des pratiques pédagogiques** dès le plus jeune âge. Dans cette perspective, **un premier temps de sensibilisation des personnels** sera organisé dans chaque école et établissement scolaire avant le 15 septembre. Dès la rentrée scolaire 2025, **un plan de formation pluriannuel permettra de former à la prévention des biais de genre et des**

stéréotypes dans l'apprentissage des mathématiques :

- l'ensemble des professeurs des écoles au cours des quatre prochaines années ;
- l'ensemble des professeurs de mathématiques en collège et en lycée général et technologique au cours des trois prochaines années.

Enfin, **une charte de lutte contre les stéréotypes de genre à l'école, au collège et au lycée sera affichée** dans les salles des maîtres et des professeurs, rappelant le rôle central des gestes professionnels et des pratiques pédagogiques dans la construction d'une école pleinement égalitaire.

Des objectifs cibles pour les spécialités

À l'échelle nationale, l'enseignement de spécialité mathématiques est le plus choisi par les filles en 1^{re}, et le deuxième en terminale. Néanmoins, **42 % des filles seulement suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale**. C'est pourquoi, afin de favoriser l'insertion professionnelle des filles dans les filières scientifiques et de leur **donner les mêmes chances qu'aux garçons** dans leur choix de poursuite d'études, le plan Filles et maths se donne pour objectif d'**atteindre la parité dans les enseignements de spécialité mathématiques à l'horizon 2030**.

En complément, il s'agit aussi d'inciter les filles à choisir davantage la spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) pour enrichir leur profil scientifique et s'ouvrir professionnellement aux métiers du numérique.

Une nouvelle ambition pour les mathématiques et les sciences

À la rentrée 2025, **des classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences (Chams)** ouvrent pour les élèves **de 4^e et de 3^e**. Ces classes accueilleront autant de filles que de garçons. 32 collèges volontaires de 9 académies pilotes et 29 collèges de l'académie de Grenoble – qui a souhaité faire une préfiguration à grande échelle – lanceront leurs Chams avec l'aide de partenaires, avant la généralisation de ces classes à la rentrée 2026. Le dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- **enrichir la culture scientifique et technologique des élèves** en leur faisant découvrir les métiers des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques ;
- permettre aux élèves **d'étudier avec des professionnels du monde de la recherche et de l'ingénierie** ;
- faire participer les élèves à un projet collectif et leur permettre d'apprendre dans **un environnement qui valorise la réussite, la diversité et l'égalité entre les filles et les garçons.**

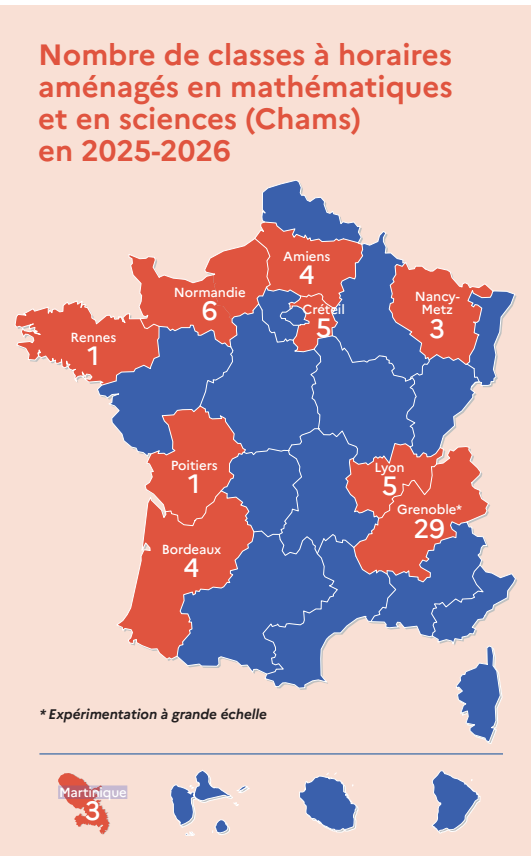
Des rencontres avec des rôles modèles systématisées dès la 3^e

Les **interventions d'étudiantes, de chercheuses, d'ingénieures et techniciennes** en classe contribuent à la construction progressive des parcours d'orientation **en suscitant, notamment chez les filles, un intérêt accru pour les filières scientifiques, technologiques et industrielles** grâce à des exemples d'identification positifs. Les rencontres avec des rôles modèles féminins sont donc systématisées de la classe de 3^e à la terminale. Les partenaires de l'École, associatifs comme économiques, mobilisent leurs réseaux respectifs pour proposer des interventions auprès des élèves. En 2025-2026, **l'Année de l'ingénierie**, organisée en partenariat avec le CNRS et l'Académie des technologies, offrira de nombreuses **opportunités pour mettre en place un travail pédagogique avec ces rôles modèles**, donnant à voir une grande diversité de métiers dans le champ scientifique et technologique.

→ Poursuivre le plan Toutes et tous égaux

Dans le cadre du plan interministériel 2023-2027 Toutes et tous égaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes, une **quatrième campagne de labellisation Égalité filles-garçons** s'ouvre en 2025-2026 pour les établissements du second degré. Le label aide les équipes éducatives à mener des actions pédagogiques continues à l'échelle de leur établissement. Les trois premières campagnes lancées en 2022, 2023 et 2024 ont permis de labelliser **plus de 1500 établissements**. La dynamique se poursuivra résolument en 2025-2026, conformément aux objectifs du plan interministériel qui vise à **engager l'ensemble des établissements du second degré dans la démarche d'ici 2027**.

Des expérimentations menées dans plusieurs académies ont ouvert la voie à une **généralisation de la labellisation dans le premier degré**. Parallèlement, une réflexion est menée pour **favoriser une labellisation à l'échelle des territoires éducatifs**, avec l'ambition de renforcer la continuité éducative et l'ancrage territorial de la politique d'égalité entre les filles et les garçons.



PLAN FILLES ET MATHS

Soutenir la réussite des filles dans les filières scientifiques

OBJECTIFS

- Sensibiliser et former les personnels à la prévention des stéréotypes de genre
- Renforcer la présence des filles dans les filières scientifiques
- Inspirer les jeunes filles pour susciter des vocations scientifiques

Lancé en mai 2025, le **plan Filles et maths** sera mis en œuvre dès la rentrée 2025 **pour que les jeunes filles prennent toute leur place dans les métiers de l'ingénieur et du numérique.**

FORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PERSONNELS

- **Formation aux biais de genre** pour tous les personnels afin de renforcer la confiance des filles en maths

→ **Sensibilisation de 2 h** réalisée obligatoirement avant le 15 septembre

- **Plan de formation pluriannuel des professeurs** à la prévention des biais de genre et des stéréotypes dans l'apprentissage des mathématiques

- **Affichage d'une charte de lutte contre les stéréotypes** dans les salles des professeurs

RAPPROCHER LES FILLES DES MATHS ET DES SCIENCES

- **Mise en place d'objectifs cibles dès le lycée**

OBJECTIF

+ 30 000 filles qui gardent la spécialité mathématiques en terminale d'ici 2030, soit **+ 5 000 filles** de plus par an dès la rentrée 2025

- **Création de classes à horaires aménagés en 4^e et 3^e en mathématiques et en sciences**

→ Effectif obligatoire par classe : **au moins 50 % de filles**

- **Mise en place de cibles de filles à l'entrée en classe préparatoire scientifique**

OBJECTIF

Au moins 20 % en 2026

Pas moins de 30 % à la rentrée 2030

- **Répartition équilibrée des professeurs en classe préparatoire scientifique**

OBJECTIF

30 % de femmes parmi les nouvelles nominations

OUVRIR LES HORIZONS DES JEUNES FILLES ET SUSCITER DES VOCATIONS

Rencontres systématiques avec des rôles modèles de la 3^e à la terminale grâce à un réseau d'associations, d'étudiants ou de branches professionnelles, pour que des femmes puissent présenter leur parcours à des jeunes filles



Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires

À RETENIR

- Des mesures pour assurer **la réussite des jeunes dans les territoires ruraux** :
 - **203 territoires éducatifs ruraux (TER)** en 2025, **300 en 2027** ;
 - amélioration du taux d'occupation des **internats d'excellence**.
- Une mobilisation renouvelée en **zone urbaine** :
 - **250 cités éducatives** en 2025, **280 en 2026** ;
 - **50 toutes petites sections (TPS) supplémentaires** en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2025, **100 en 2026**.

Par les mesures prises en faveur de l'égalité des chances, l'État concrétise son ambition de lutter contre les inégalités sociales en bâtissant un socle éducatif solide et équitable. Cette démarche vise à accompagner l'émancipation des jeunes et à offrir des conditions d'apprentissage de qualité pour favoriser leur réussite. Elle s'illustre par la montée en charge :

- des territoires éducatifs ruraux (TER) et des internats d'excellence en ruralité ;
- des cités éducatives et des toutes petites sections (TPS) en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Elle contribue ainsi à renforcer la cohésion nationale.

→ Assurer la réussite des jeunes en ruralité

Accompagner l'émancipation des jeunes dans les territoires éducatifs ruraux

Depuis 2021, la démarche des territoires éducatifs ruraux (TER) vise à **garantir aux élèves des zones rurales un accompagnement éducatif ambitieux**, fondé sur une

coopération renforcée entre l'État et les collectivités territoriales. À l'échelle du bassin de vie, chaque territoire mobilise les acteurs éducatifs, sociaux, de santé et associatifs pour agir sur **trois priorités** :

- une **orientation choisie** ;
- la **promotion de la santé** et du bien-être de l'élève ;
- un accès renforcé à la **culture**.

L'année écoulée a été marquée par **l'évaluation des premiers territoires et la préparation d'une nouvelle vague de labellisation**. Ces deux démarches permettent d'ajuster les accompagnements et confirment les exigences qualitatives attendues.

Les territoires éducatifs ruraux bénéficient désormais d'un pilotage renforcé, inspiré du modèle des cités éducatives : cahier des charges national, convention-type actualisée, outils d'évaluation communs. Le comité interministériel aux ruralités du 20 juin 2025 a confirmé la **montée en charge du dispositif**, avec l'objectif de **300 TER labellisés à l'horizon 2027**.

Ce renforcement progressif vise à inscrire durablement l'école dans une logique de coopération territoriale, en s'appuyant sur les ressources locales et la mobilisation de l'ensemble des partenaires de l'École.

L'internat d'excellence pour soutenir l'ambition des élèves

Accessible à tous, l'internat d'excellence est un **levier de lutte contre les déterminismes sociaux**. Inscrit dans le projet éducatif de l'établissement, il offre un **cadre propice aux apprentissages**, à l'ouverture culturelle et sportive et à la sécurisation du parcours des élèves. Il propose des conditions d'accueil de qualité et des espaces pensés pour favoriser à la fois l'**épanouissement individuel** et la **vie collective** et, par voie de conséquence, la **réussite scolaire**.

Le ministère chargé de l'éducation nationale a lancé deux plans d'envergure successifs en faveur des internats :

- en 2021, dans le cadre du plan national de relance et de résilience, **304 internats ont été labellisés** « internats d'excellence », dont 51 avec cofinancement pour une réhabilitation, une rénovation ou une création de places ;
 - en 2024, dans le cadre du plan France ruralités, **171 internats se sont ajoutés** à cette dynamique, dont 38 avec cofinancement.
- En 2025, le comité interministériel à la ruralité a fixé comme objectif d'**améliorer le taux d'occupation de ces internats**.

→ Soutenir les quartiers prioritaires en zones urbaines

Les cités éducatives, une alliance pour la jeunesse

La démarche des cités éducatives place l'École au cœur de l'action et vise à faire émerger des territoires à haute valeur éducative en **renforçant l'accompagnement global des enfants et des jeunes**, de la petite enfance à l'insertion professionnelle. Elle repose sur la **mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs de l'École** (État, collectivités, parents, associations, travailleurs sociaux) autour d'une stratégie commune articulée avec les dispositifs de la politique de la ville. La structuration de ces partenariats locaux favorise **l'épanouissement et l'émancipation de la jeunesse**.

Dans le prolongement des annonces faites en mai 2025 à Montargis par la ministre chargée de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le comité interministériel des villes (CIV) réuni le 6 juin 2025 à Montpellier a validé la **labellisation de**

Un partenariat éducatif durable avec l'Association des maires de France

Le **protocole d'accord** signé le 8 avril par l'Association des maires de France et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche répond à une **volonté partagée de coordination efficace entre l'État et les collectivités territoriales**.

- Il fixe un cadre de coopération pour relever les défis actuels et futurs de l'École : démographie scolaire, transition écologique, qualité du service public éducatif.
- Il renforce la **concertation sur la carte scolaire** en partageant avec les élus locaux les évolutions démographiques à trois ans au sein des observatoires des dynamiques territoriales, de manière à anticiper des évolutions partagées et identifier des solutions innovantes au bénéfice des élèves.
- Il traduit une ambition commune sur des **sujets majeurs** tels que l'inclusion, la continuité éducative, le bâti scolaire, le numérique éducatif, le climat scolaire, les équipements sportifs.

40 nouvelles cités éducatives, conformément à la dynamique de généralisation voulue par le président de la République. Avec l'objectif d'atteindre **280 cités éducatives en 2026**, la démarche se fonde sur trois piliers : conforter le rôle de l'École, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

Un accompagnement renforcé dès la petite enfance

Le gouvernement poursuit son engagement pour l'égalité des chances avec **l'ouverture de 50 nouvelles toutes petites sections (TPS) dans les QPV dès la rentrée 2025 et de 100 TPS supplémentaires à la rentrée 2026**.

Cette mesure cible prioritairement les enfants de moins de 3 ans issus des **familles les plus éloignées de la culture scolaire**, vivant dans des territoires où la pauvreté et la ségrégation scolaire restent très marquées. En accueillant les élèves dès leur plus jeune

âge, et en adaptant l'accompagnement éducatif, les TPS favorisent l'acculturation, la socialisation et le développement du langage, tout en **soutenant les familles qui découvrent ou redécouvrent l'école.**

L'objectif est clair : lutter très tôt contre la reproduction des inégalités en offrant un accès précoce à l'école. Abordés à un très jeune âge, les apprentissages fondamentaux, dont l'acquisition du langage, sollicitent toutes les fonctions cognitives essentielles au développement de l'enfant.

Le réseau des 250 cités éducatives

- **260 communes** concernées
- **600 quartiers prioritaires** couverts
- **680 collèges** engagés
- **1,5 million d'élèves** concernés
- **300 millions € investis** depuis 2019, dont près de **86 millions €** en 2025

Après les cyclones, le plan École à Mayotte



Permettre aux élèves de retrouver le chemin de l'école

- 300 parcours emploi compétences et 66 postes d'équipes mobiles de sécurité pour renforcer la sécurité passive et périmétrique des établissements (janvier-juillet 2025)
- Une aide exceptionnelle de 2 000 € pour les personnels
- Un dispositif d'accompagnement psychosocial dédié
- Une mission de renforts sécurité, logistique et ressources humaines



Soutenir la reconstruction et la reprise des activités

- Loi d'urgence du 24 février 2025 (reconstruction, réparation)
- Fonds de 100 millions d'euros (travaux dans les communes)
- Renfort de 18 personnels de direction (collèges et lycées)
- Renfort de 6 conseillers pédagogiques de circonscription (écoles)



Une école émancipatrice et protectrice pour faire progresser tous les élèves

Renforcer l'accompagnement pédagogique

- À l'école : consolider les acquis, renforcer les fondamentaux et accentuer la maîtrise de la résolution de problèmes
- Au collège : faire progresser les élèves et les engager dans leur parcours d'orientation
- Au lycée : la 2^{de}, une année de plus pour choisir son orientation

Améliorer les conditions matérielles

- Livraison conséquente de fournitures scolaires et de mobilier (tables, chaises)
- Formation des enseignants au plus près de leur contexte professionnel et de leurs besoins
- Création d'un concours interne spécial et d'un service logement pour les personnels

Reconstruire et développer l'école (loi de programmation pour la refondation de Mayotte)

- Création d'un fonds de soutien aux activités périscolaires
- D'ici 2031 : fin des rotations de classes, développement de la restauration scolaire, accès garanti à l'eau

Transmettre les valeurs de la République pour former des citoyens

À RETENIR

- La célébration des 120 ans de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, avec un appel à projets pédagogiques.
- De nombreuses **actions de prévention des atteintes aux valeurs de la République et à la laïcité**.
- La **lutte contre le racisme et l'antisémitisme renforcée** par une meilleure prise en charge des victimes et des actions de sensibilisation.
- De nouvelles ressources pour **ouvrir le dialogue sur la laïcité** avec les parents d'élèves.

→ Réaffirmer le principe de laïcité

La commémoration du 120^e anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État est l'occasion de rappeler que **l'École joue un rôle déterminant dans l'appropriation du principe de laïcité**.

La loi de 1905 prolonge les grandes lois scolaires des années 1880 qui ont contribué à installer la laïcité dans la République. Cette « **loi de liberté** », comme la définissait son rapporteur Aristide Briand, a **une portée émancipatrice** qui fonde le pacte républicain. En affirmant la liberté de conscience, la non-reconnaissance des cultes et leur libre exercice, la République établit **un cadre commun qui protège les libertés individuelles** en même temps que l'égalité de tous les cultes et de tous les citoyens. En instituant la neutralité de l'État à l'égard des religions et des convictions, elle garantit également l'ordre public et l'exercice de la fraternité.

Les principes définis dans la loi de 1905 sont plus que jamais d'actualité pour l'École de 2025. Par la stricte neutralité de

ses personnels, l'École protège la liberté de conscience des élèves en les préservant de tout prosélytisme et de toute pression afin de leur permettre de se construire en citoyens libres et autonomes. Par la transmission d'une culture commune à travers les enseignements et par la lutte contre toutes les formes de discrimination, **elle garantit l'égalité de tous les élèves et favorise un climat scolaire serein**. Pour le 120^e anniversaire de la loi, **un appel à projets est lancé afin de faire vivre la laïcité au sein des écoles et des établissements et rendre visibles et de valoriser les actions** qui mettent en valeur l'apport de cet héritage républicain à l'École et dans la société. Ces projets seront directement en lien avec les programmes d'enseignement, particulièrement ceux d'histoire et d'enseignement moral et civique (EMC). Ils pourront aussi s'adosser aux projets interdisciplinaires déjà existants d'éducation à la citoyenneté, par exemple les concours scolaires ou la reconstitution de débats parlementaires.

→ **Poursuivre les formations à la laïcité et aux valeurs de la République**

En cinq ans, plus de 800 000 personnels – cadres, enseignants, personnels éducatifs – ont été formés dans le cadre du **plan national de formation à la laïcité et aux valeurs de la République**. Ce plan se poursuit en 2025-2026 et **bénéficie à tous les nouveaux personnels** afin de consolider une culture commune au sein de la communauté éducative. Car, **si des progrès sont constatés, les tensions demeurent** : la laïcité, socle de l'École républicaine, continue d'être mise à l'épreuve et les actes racistes ou antisémites sont en hausse. Dans ce contexte, la formation reste un levier essentiel pour **affirmer un cadre clair, partagé et protecteur pour tous**.

Enfin, **pour renforcer le dialogue avec les familles** et soutenir les équipes éducatives, de nouvelles ressources sont mises à disposition, dont la collection « Parlons laïcité avec les parents ».

Les résultats encourageants du plan national de formation à la laïcité et aux valeurs de la République

- **802 065 personnels ont été formés** entre novembre 2021 et février 2025, soit presque **80 % des effectifs**.
- **600 membres des équipes académiques valeurs de la République (EAVR)** apportent expertise et conseils aux équipes des établissements d'enseignement.
- Plus de **1 800 actions de prévention et de formation aux valeurs de la République** ont été menées par les EAVR en 2024-2025.
- **Les atteintes à la laïcité ont baissé de 36 %** entre 2023-2024 et 2024-2025.

→ **Lutter contre le racisme et l'antisémitisme**

En 2024-2025, **3 851 actes racistes ou antisémites ont été recensés**, soit 8 % de plus que l'année précédente. Face à cette augmentation, le ministère chargé

de l'éducation nationale se mobilise pour **garantir un cadre scolaire protecteur et porteur des valeurs républicaines**. Dans le cadre du plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) et des Assises de lutte contre l'antisémitisme qui se sont tenues entre février et avril 2025, l'action en faveur de la prise en charge et de l'accompagnement des victimes, la formation des personnels, la prévention par les enseignements et les actions éducatives est renforcée.

Afin de mieux mesurer les actes racistes et antisémites en milieu scolaire et de disposer d'un outil de pilotage, **le ministère communique, depuis la rentrée 2024, le nombre de faits remontés** par les écoles et les établissements.

Une mise à jour du guide *Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine à l'école*, outil de référence dans les établissements scolaires dont la première version date de 2020, sera proposée à tous les personnels en octobre 2025.

La visite d'un lieu de mémoire et d'histoire lié au racisme et à l'antisémitisme est prévue pour chaque élève au cours de sa scolarité, conformément au plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026). Les **concours scolaires sur le thème du racisme et de l'antisémitisme** font également partie des actions d'éducation à la citoyenneté. À travers ces projets, les élèves s'impliquent de façon active **pour la construction d'une société engagée dans la lutte contre toutes les formes de haine**.

Le Prix Ilan Halimi

Porté par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (Dilcrah) et soutenu par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, **le Prix Ilan Halimi** porte le nom d'un jeune Français de 23 ans torturé à mort, **victime de la haine antisémite de ses bourreaux**.

Il permet de mobiliser et de récompenser des **jeunes de moins de 25 ans qui portent une action contribuant à faire reculer les préjugés racistes et antisémites** en s'engageant pour une société plus fraternelle.

→ **Faire vivre la démocratie scolaire**

Voter, être candidat et exercer un mandat sont autant d'expériences concrètes qui **permettent aux élèves d'apprendre la démocratie par la pratique**. Ainsi, au collège et au lycée, ils peuvent être représentés dans les différentes instances de leur établissement – conseil d'administration, conseil de vie collégienne (CVC) ou lycéenne (CVL) – et peuvent également s'investir au niveau académique (CAVL) ou national (CNVL). Chaque année, ils peuvent **se porter candidats à divers mandats** (délégués de classe, éco-délégués, élus CVC ou CVL), développant ainsi leur sens des responsabilités et leur capacité à dialoguer, proposer et débattre. Pour initier les plus jeunes à ces principes, **des conseils de la vie à**

l'école seront expérimentés dans le premier degré dès la rentrée.

Par leur engagement, **les élèves portent la voix de leurs pairs et s'expriment sur des sujets essentiels** : climat scolaire, valeurs républicaines, développement durable, santé, orientation, inégalités territoriales. Le CNVL, notamment, approfondit ces questions à travers des groupes de travail thématiques, comme le Conseil des jeunes de la laïcité. Ces expériences contribuent à la **construction d'une culture démocratique vivante, en lien avec l'enseignement moral et civique**, les quatre parcours éducatifs (artistique et culturel, santé, citoyen, avenir) et les actions éducatives menées dans et hors la classe. Elles sont **valorisées tout au long du parcours scolaire**, notamment lors des Semaines de l'engagement et de la démocratie scolaire.

2025-2026 : une année riche en commémorations

9 octobre
2025



Entrée au Panthéon de Robert Badinter

Avocat, garde des Sceaux et président du Conseil constitutionnel, Robert Badinter a mené de **grands combats humanistes**, parmi lesquels :

- l'abolition de la peine de mort ;
- la lutte contre les discriminations ;
- la transmission de la mémoire.

11 novembre
2025



Centenaire du Bleuet de France

Le Bleuet de France, fabriqué en tissu par des soldats français blessés durant la Première Guerre mondiale, s'impose en 1925 comme un symbole national. Les collectes locales permettent de récolter des fonds pour soutenir les blessés de guerre et les anciens combattants. Il représente :

- la reconnaissance envers les combattants ;
- la solidarité envers les familles endeuillées et les victimes du terrorisme.

Ce centenaire sera l'occasion pour la communauté éducative de s'impliquer dans les cérémonies du souvenir, particulièrement celles du 11 novembre, afin de rendre hommage à tous les Morts pour la France.

9 décembre
2025



120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État

La loi du 9 décembre 1905, **en affirmant la liberté de conscience, le libre exercice des cultes et la non-reconnaissance des cultes**, a contribué à installer la laïcité dans la République.

Sa portée émancipatrice et protectrice fonde le pacte républicain et garantit :

- la neutralité de l'État à l'égard des religions et des convictions ;
- un cadre commun qui protège les libertés individuelles et l'égalité de tous les cultes et de tous les citoyens, croyants et non croyants.

16 juin
2026



Entrée au Panthéon de Marc Bloch

Ancien combattant de la Première Guerre mondiale, engagé volontaire en 1939, Marc Bloch est exécuté par la Gestapo pour faits de Résistance le 16 juin 1944. **Professeur et historien**, il a profondément renouvelé l'écriture de l'histoire en :

- fondant l'école des Annales ;
- analysant la « débâcle » de 1940 dans son ouvrage *L'Étrange Défaite*.



LES 400 ANS DE LA MARINE NATIONALE

Créée en 1626 sous l'impulsion du cardinal de Richelieu, la Marine nationale pourra être **célébrée sous différents angles** (culture scientifique, technique et industrielle, patrimoine, mémoire, etc.) à travers des projets en :

- éducation au développement durable ;
- éducation à la défense ;
- éducation artistique et culturelle.

Promouvoir la pratique du sport à l'école

À RETENIR

- De nouveaux **tests d'aptitude physique en 6^e** pour les professeurs volontaires afin de mieux connaître la condition physique des élèves.
- Le lancement du **label Génération 2030** pour entretenir les valeurs du sport à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver 2030.
- **L'ouverture des infrastructures sportives** des établissements scolaires aux clubs sportifs.

→ Assurer 30 minutes d'activité physique quotidienne aux élèves en élémentaire

Les ministères chargés de l'éducation nationale et des sports se sont engagés, en collaboration avec Paris 2024, à ce que chaque élève bénéficie, à l'école élémentaire, d'**au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ)** lorsque l'éducation physique et sportive (EPS) n'est pas inscrite à l'emploi du temps de la journée.

Les 30' d'APQ, héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024, portent ainsi l'ambition d'une **augmentation de l'activité physique chez tous les élèves**. Accessibles à tous et inclusives, elles peuvent se déployer en tout lieu de l'école (y compris sur les temps périscolaire, extra-scolaire et de loisir), tous les jours et à toute heure.

Les 30' d'APQ permettent, en complément de l'EPS, de **mieux respecter le développement de l'enfant**, ainsi que de couvrir les trois dimensions de la santé (physique, mentale et sociale). Elle favorise le développement des fonctions cognitives : **50 % des enseignants ont déclaré avoir relevé des effets positifs sur l'attention, la concentration et les apprentissages**.

Pour soutenir et accompagner cette mesure, les ministres chargés de l'éducation nationale et des sports ont décidé de constituer une **équipe de France des 30 minutes d'activité physique quotidienne**. Plus de 230 sportifs

de haut niveau sont mobilisés sur tout le territoire et se sont engagés à effectuer une ou plusieurs visites dans une ou plusieurs écoles pour promouvoir les bienfaits de l'activité physique au quotidien.

→ Tester l'aptitude physique en 6^e

L'École renforce son engagement en faveur de la santé et de la motricité des collégiens. À la rentrée 2025, une **évaluation nationale des aptitudes physiques des élèves de 6^e** est proposée à tous les professeurs d'EPS. Elle est mise à disposition des enseignants volontaires et permet de **positionner chaque élève par rapport à la moyenne de son groupe d'âge**.

Tous les outils nécessaires à la passation sont mis à disposition des enseignants sur Éduscol. Un panel représentatif de plus de 4 000 établissements, retenu par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), permettra d'**établir des repères nationaux**.

Trois tests simples et scientifiquement validés

– test navette, saut en longueur sans élan, sprint de 30 mètres – permettent d'évaluer l'endurance, la force musculaire et la vitesse.

Les résultats, qui pourront être saisis dans un portail numérique disponible jusqu'au 17 octobre, donneront lieu à une restitution individualisée destinée à l'élève et à sa famille.

Cette évaluation vise à **développer une culture commune de la condition physique à l'École**. Elle favorise l'engagement des élèves dans l'activité physique en rendant visibles leurs progrès. Les enseignants peuvent mieux connaître les caractéristiques physiques des élèves de leur classe, ce qui leur permettra d'**adapter leur enseignement** et de proposer une orientation vers les activités de l'association sportive. Au-delà de l'EPS, cette évaluation s'inscrit ainsi dans une dynamique éducative et contribue à **inscrire durablement l'activité physique dans le quotidien des élèves**.

→ **Préparer une nouvelle olympiade avec la Génération 2030**

Dans la continuité du label Génération 2024, **le label Génération 2030**, lancé dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030, encourage les élèves à pratiquer une plus grande activité physique et sportive. Il comporte cinq axes :

- **développer des pratiques sportives pour tous** en mobilisant les passerelles avec le mouvement sportif ;
- **construire une culture diversifiée** en participant à des événements sportifs ;
- **s'ouvrir à son environnement** en diversifiant les lieux de pratique ;
- **promouvoir une éducation par et avec le sport** dans le cadre de la promotion de la santé ;
- **accompagner les parcours** des élèves et étudiants sportifs de haut niveau.

Le cahier des charges est commun à l'ensemble des écoles et établissements éligibles et décline trois niveaux, afin de distinguer et valoriser le niveau d'engagement de chaque structure scolaire. Le label prévoit un programme dont les deux principaux jalons sont :

- **la Journée nationale du sport scolaire (JNSS)** qui aura pour thème, cette année, « Le plaisir d'abord ! » et se tiendra le 17 septembre 2025 ;
 - **la Semaine olympique et paralympique (SOP)**, du 30 mars au 3 avril 2026.
- Des initiatives locales sont également organisées tout au long de l'année scolaire sous la coordination des référents académiques Génération 2030.

→ **Mutualiser les infrastructures sportives scolaires**

La pratique sportive a pris un réel essor à la faveur des actions éducatives menées pendant l'année olympique et paralympique. Pour accueillir de nouveaux pratiquants dans les clubs, il est nécessaire de **disposer d'installations sportives en nombre suffisant**. Or, en dehors du temps scolaire, les équipements de certains établissements pourraient utilement être mutualisés. En lien avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, un groupe de travail expérimente **l'opération 100 % d'équipements ouverts** visant, en lien avec les collectivités territoriales, à favoriser la signature de conventions pour l'ouverture des installations des établissements scolaires aux clubs demandeurs.

→ **Apprendre à nager : une priorité de santé publique**

L'actualité dramatique de l'été a rappelé l'importance vitale du savoir-nager. À l'école, il constitue un apprentissage obligatoire, inscrit dans le Code de l'éducation. L'objectif est clair : **100 % des élèves doivent valider l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) en fin de cycle 3 (CM1-6^e)**.

Dès l'école élémentaire, la natation est intégrée aux cours d'EPS à travers deux programmes structurants :

- **« Aisance aquatique » (4-6 ans) :** familiarisation précoce avec l'eau ;
- **« J'apprends à nager » (6-12 ans) :** apprentissage progressif des techniques de nage et validation de l'ASNS.

L'ASNS est inscrite dans le livret scolaire unique, soulignant que **le savoir-nager est un apprentissage fondamental**, au même titre que lire, écrire ou rouler à vélo, et une priorité nationale de prévention et de sécurité pour tous les élèves.

Une rentrée 2025 sportive

Plusieurs événements sont programmés dès la rentrée pour sensibiliser et promouvoir la pratique de l'activité physique chez les jeunes.

- **6 septembre :** Journée paralympique
- **17 septembre :** Journée nationale du sport scolaire
- **Du 23 au 30 septembre :** Semaine européenne du sport #BeActive

Conforter l'engagement de l'École pour la transition écologique

À RETENIR

Les priorités pour l'année 2025-2026 :

- **renforcer la formation** des élèves et des personnels ;
- encourager la **réalisation d'actions éducatives concrètes** ;
- déployer la **labellisation E3D** (école ou établissement en démarche globale de développement durable) ;
- mettre en lumière les **enjeux maritimes** à l'occasion des **400 ans de la Marine nationale** et dans le **prolongement de l'Année de la mer**.

De façon continue et depuis plusieurs années, l'éducation nationale est résolument engagée dans l'éducation au développement durable (EDD). L'effort se poursuit en 2025-2026 autour de plusieurs axes.

→ Renforcer la formation des élèves et des personnels

Le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) du CP jusqu'à la terminale est mis en œuvre progressivement depuis la rentrée 2024. Il a vocation à **faire naître des projets interdisciplinaires en éducation au développement durable (EDD)** et à favoriser l'engagement individuel et collectif en faveur de la transition écologique. **Des repères et attendus de fin de cycle** ont été publiés à la rentrée 2024 pour compléter le référentiel de compétences EDD publié à la rentrée 2023. L'objectif est désormais de **diffuser plus largement ce référentiel** au sein de la communauté éducative pour qu'il encadre les contenus d'enseignement et les projets interdisciplinaires qui contribuent à l'EDD. Cet outil doit en particulier **servir de support de formation** pour les enseignants

référents EDD et pour les élèves éco-délégués.

Dans le cadre du **plan de formation à la transition écologique** prévu par le Gouvernement pour tous les agents de la fonction publique, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a **inscrit la transition écologique dans son schéma directeur de la politique de formation continue 2025-2029**. Après une première étape pour les hauts fonctionnaires, le déploiement est en cours pour les personnels d'encadrement. Une troisième étape est en préparation et concernera à terme **1,2 million d'agents** avec un module spécifique sur l'EDD pour tous les professeurs et personnels d'éducation.

→ Encourager des actions éducatives concrètes

Des élèves éco-délégués sont élus dans chaque classe de collège et de lycée depuis la rentrée 2020. Ils jouent un rôle essentiel d'ambassadeurs auprès de l'ensemble des élèves dans le cadre de projets concrets de transition écologique. Pour valoriser leur

engagement, le Prix de l'action éco-déléguée de l'année est reconduit pour sa sixième édition en 2025-2026. Au niveau national, un travail sera mené avec les représentants des éco-délégués siégeant au Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) et dans les conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) pour recueillir les propositions des élus lycéens. L'accompagnement des éco-délégués doit être à nouveau renforcé au niveau académique et des établissements.

Le dispositif des aires éducatives est animé par l'Office français de la biodiversité (OFB) dans le cadre d'un pilotage associant les ministères chargés de l'éducation nationale, de la transition écologique et des outre-mer. Il permet, dès le CM1, à des élèves de gérer de manière participative une portion d'espace naturel. On compte d'ores et déjà près de 1 500 aires éducatives, marines et terrestres. Avant la fin de l'année 2025, une formation nationale sera proposée aux enseignants et formateurs académiques pour accompagner le développement de ce dispositif.

Le déploiement des classes enjeux maritimes (CEM) se poursuit avec la Fondation de la mer, la Marine nationale et une quarantaine d'autres partenaires. Près de 170 CEM ont déjà été ouvertes.

L'appel des pôles se poursuit cette année pour la quatrième édition, en partenariat avec l'association Le Cercle Polaire, pour inviter les élèves à explorer les nouveaux enjeux liés aux régions polaires.

Le développement des simulations de COP climat se poursuit en académies à l'occasion de la COP 30 prévue à Belém en novembre 2025, dans la lignée de la COP climat des lycéens organisée avec l'Agence française de développement (AFD) en octobre 2024. Une déclinaison spéciale Océan a été testée en avril 2025 dans l'académie de Nice à l'occasion de la conférence des Nations unies sur l'océan (Unoc). Elle servira de support à une simulation franco-britannique de COP Océan les 27 et 28 novembre 2025. La participation des lycéens aux COP territoriales organisées par les services de l'État et les Régions sera favorisée.

Déployer la labellisation E3D

La labellisation E3D distingue les écoles et établissements scolaires qui engagent la communauté éducative dans des projets pédagogiques en faveur de la transition écologique.

En 2023, l'objectif était d'atteindre **20 000 structures scolaires labellisées à l'issue de l'année 2025-2026**, puis **100 % de structures labellisées en 2030**. À la fin de l'année scolaire **2023-2024**, on comptait **14 198 établissements labellisés E3D**.

→ Prolonger l'Année de la mer par les 400 ans de la Marine

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche porte, avec de nombreux partenaires, de **multiples dispositifs pédagogiques qui concernent la mer**. Ces dispositifs ont pu être développés et valorisés en 2024-2025 à l'occasion de l'Année de la mer et de la conférence des Nations unies sur l'océan qui s'est tenue à Nice en juin 2025.

L'Année de la mer se poursuit jusqu'en décembre 2025 et, dans le cadre des 400 ans de la Marine nationale, les dispositifs éducatifs relatifs à la mer feront encore l'objet d'une attention soutenue pendant l'année scolaire 2025-2026.





